



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

8949^e séance

Mardi 18 janvier 2022, à 10 heures

New York

Présidente : M^{me} Huitfeldt/M^{me} Heimerback. (Norvège)

Membres :

Albanie	M ^{me} Xhaçka
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Zeya
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M ^{me} Botchwey
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kimani
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

Protéger la participation : combattre la violence ciblant les femmes dans les processus de paix et de sécurité

Lettre datée du 10 janvier 2022, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/22)

Conformément à la procédure énoncée dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/372), qui a été arrêtée à la lumière des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, le procès-verbal de la présente séance s'accompagnera d'un document récapitulatif (S/2022/38) où figureront les déclarations envoyées par les non-membres du Conseil.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les femmes et la paix et la sécurité

Protéger la participation : combattre la violence ciblant les femmes dans les processus de paix et de sécurité

Lettre datée du 10 janvier 2022, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/22)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chili, Danemark, Égypte, Équateur, Estonie, Fidji, Géorgie, Grèce, Indonésie, République islamique d'Iran, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malaisie, Malte, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, Rwanda, Slovaquie, Slovénie, Suisse et Turquie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ; M^{me} Zarqa Yaftali, Directrice exécutive de la Women and Children Legal Research Foundation ; et M^{me} Kaavya Asoka, Directrice exécutive du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/22, qui contient le texte d'une lettre datée du 10 janvier 2022, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Avant de donner la parole aux oratrices et orateurs inscrits sur la liste aujourd'hui, je rappelle la dernière note du Président du Conseil de sécurité (S/2017/507)

sur les méthodes de travail du Conseil et encourage tous les participants, aussi bien membres que non-membres, à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins. La note 507 engage également les personnalités appelées à présenter un exposé à être brèves et à se concentrer sur l'essentiel. Dans cet esprit, les personnes présentant un exposé sont pour leur part encouragées à limiter leurs observations initiales à sept ou 10 minutes. Tous les participants sont par ailleurs invités à porter leur masque en permanence, y compris lorsqu'ils prennent la parole.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux ministres et autres représentantes et représentants de haut niveau. Leur présence aujourd'hui souligne l'importance du sujet abordé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Bachelet.

M^{me} Bachelet (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a joué un rôle essentiel dans les efforts pour faire en sorte que la paix soit bâtie par et pour les femmes. Pourtant, entre 1992 et 2019, seulement 13 % des négociateurs, 6 % des médiateurs et 6 % des signataires dans le cadre des principaux processus de paix dans le monde étaient des femmes. Et c'était avant la pandémie et une vague d'intensification des conflits, de transitions politiques antidémocratiques et de crises humanitaires catastrophiques qui se sont abattues sur de nombreuses sociétés, réduisant plus encore les droits des femmes.

La situation dans laquelle se trouvent les défenseuses des droits de la personne et les perspectives d'une participation pleine et entière – et non de façade – des femmes aux efforts d'instauration et de consolidation de la paix se sont considérablement assombries.

Nous en pâtissons tous. La participation véritable et en toute sécurité des femmes est nécessaire en vue de l'adoption des mesures plus complètes pour que la société s'unisse et lutte non seulement contre les causes profondes des conflits, mais également contre toutes leurs conséquences, y compris la violence fondée sur le genre et l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre.

La mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) exige des politiques cohérentes pour garantir une reconnaissance publique, une protection efficace et un financement considérablement renforcé, stratégique, souple, durable et ciblé des organisations de femmes de la société civile, notamment les défenseuses des droits de la personne, et elle exige de prendre des mesures pour mettre fin à la violence qui prend souvent pour cible les femmes et les filles qui prennent la tête de mouvements pour le changement.

En réalité, à peine 1 % des fonds que reçoivent les pays fragiles ou touchés par des conflits sont alloués à des organisations de défense des droits des femmes. En outre, d'une manière générale, l'environnement propice essentiel à la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité fait défaut.

En 2020, mon bureau a confirmé que 35 femmes défenseuses des droits de la personne, journalistes et syndicalistes avaient été tuées dans sept pays touchés par des conflits où des données ont pu être collectées. Ce chiffre, qui est certainement inférieur à la réalité, dépasse le nombre de meurtres recensés en 2018 et 2019.

Nous avons également observé une série d'attaques contre des femmes actives dans les domaines de l'égalité des genres, de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, de la lutte contre la corruption, des droits des travailleurs et des questions environnementales et foncières. Dans toutes les régions, nous avons constaté que des femmes sont victimes d'arrestations et de détentions ; d'intimidation ; de violence sexuelle ; et de harcèlement au moyen de campagnes de dénigrement. Les actes d'intimidation et de représailles perpétrés par des acteurs étatiques et non étatiques contre des personnes qui coopèrent avec l'ONU restent également courants, notamment dans les pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil. Ces violations des droits humains compromettent gravement les efforts mondiaux visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix parce qu'elles dissuadent les femmes de participer et d'occuper des postes de direction.

En Afghanistan, le Conseil des ministres de facto et d'autres instances clés excluent les femmes aux niveaux national et provincial. Cela compromet gravement leur capacité à bâtir un avenir pacifique durable dans lequel tous les citoyens seront sur un pied d'égalité. Le pays, qui est confronté à une catastrophe humanitaire d'une ampleur sans précédent, a besoin que tous ses citoyens soient unis. Au lieu de cela, le déni des droits fondamentaux des femmes et des filles a de lourdes conséquences sur l'économie et le pays dans son ensemble.

Au cours des derniers mois, de nombreuses Afghanes défenseuses des droits de l'homme, journalistes, avocates et juges ont été contraintes de fuir ou de se cacher – souvent après avoir fait l'objet de nombreuses menaces. Un grand nombre d'entre elles ont perdu toutes leurs sources de revenus. Les Afghanes ont été exclues de la prise de décisions qui touchent leurs vies et leurs familles et ne sont pas autorisées à exercer pleinement leur droit à participer à tous les aspects de la vie civique et publique.

Je demande instamment au Conseil de sécurité de veiller à ce que les auteurs de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits en

Afghanistan – notamment contre les femmes et les filles – soient amenés à en répondre afin de créer les conditions d'une paix durable. Je prie tous les États d'user de leur influence auprès des Taliban pour encourager le respect des droits fondamentaux de la personne.

J'appelle également les États à mettre en place des voies sûres et des programmes de réinstallation pour les Afghanes défenseuses des droits humains et à cesser immédiatement d'expulser celles qui demandent une protection.

Il est également crucial de maintenir une présence robuste et l'attention voulue en ce qui concerne les droits humains dans le cadre de tous les aspects de l'action de l'ONU en Afghanistan, en menant une campagne vigoureuse et en mobilisant un appui tangible en faveur des défenseuses des droits de l'homme et des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, ainsi que des droits fondamentaux des femmes.

Dans la région du Sahel, de graves carences en matière d'autonomisation des femmes sont clairement un facteur de la crise humanitaire, de développement et de sécurité complexe. Plusieurs pays de la région font partie des pays les plus mal notés selon l'indice d'inégalité de genre du Programme des Nations Unies pour le développement. Les attaques extrêmement violentes de groupes armés accentuent par ailleurs la menace d'enlèvements, de violence, d'exploitation et d'atteintes contre les femmes et les filles, ainsi que le risque de fermeture d'écoles locales, en particulier des écoles de filles.

J'ai donc trouvé encourageant, durant ma récente mission dans la région, que des hauts responsables de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) soulignent la nécessité d'accroître l'intégration des femmes dans les domaines politique, de la sécurité et du développement en vue de régler la crise. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) continuera d'appuyer la mise en œuvre du cadre de conformité de la Force conjointe du G5 Sahel afin de régler ces problèmes, et notamment d'éliminer les obstacles à la participation directe des femmes aux forces de sécurité. La présence de femmes au sein des forces armées sera utile à de nombreux égards, notamment en vue de renforcer la confiance de la population.

Au Myanmar, les défenseuses des droits humains sont depuis longtemps une force pour la paix et l'inclusion, et sont notamment à l'avant-garde de la résistance contre le régime militaire. Cependant, de nombreux groupes de femmes de la société civile ont été forcés de cesser leurs activités face à la violence qui secoue le pays depuis février de l'année dernière. Les femmes membres du personnel médical et les femmes journalistes, les femmes qui participent à des manifestations et

à des actes de désobéissance civile, les militantes actives sur les médias sociaux et les femmes qui fournissent des vivres et des abris aux personnes dans le besoin sont la cible d'attaques et de détentions arbitraires. Plus de 2 100 des 10 533 personnes détenues par le Conseil d'administration de l'État et les éléments armés qui lui sont affiliés entre février et novembre de l'année dernière seraient des femmes et des filles.

Par contraste, l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable signé en Colombie en 2016 a représenté une avancée mondiale historique en termes de participation des femmes et d'inclusion de mesures relatives aux questions de genre. La Commission Vérité et la Juridiction spéciale pour la paix promeuvent également la participation des femmes, et l'Unité de recherche des personnes portées disparues a reconnu le rôle essentiel des femmes dans la recherche des personnes portées disparues.

Néanmoins, la mise en œuvre de mesures spécifiques en faveur des femmes dans des domaines tels que la réforme agraire, la participation politique et les garanties de sécurité – notamment pour les défenseuses des droits humains – et en ce qui concerne d'autres aspects de l'accord doit être renforcée. Je recommande également d'intensifier les efforts déployés en Colombie pour combattre la violence sexuelle persistante liée au conflit et pour garantir que les victimes de tels crimes soient traitées avec dignité, bénéficient d'une protection adéquate et aient accès à la justice et à des réparations. Ce travail servira la cause de la justice, et donc de la paix.

Au cœur de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures du Conseil figure la nécessité d'adopter des stratégies qui créent des voies de participation inclusives et sûres pour les femmes de tous les milieux, mouvements et communautés. La protection de leur travail, de leur vie et de leurs droits est indispensable à ces efforts.

La communauté internationale doit faire front commun contre les tentatives d'attaquer, de réduire au silence et de pénaliser les femmes et d'enfreindre leur droit à défendre les droits, à participer à la prise de décision et à exprimer des opinions contraires. Nous devons également faire plus et mieux pour offrir des espaces sûrs aux défenseuses des droits humains afin qu'elles puissent établir des contacts avec le Conseil et ses organes subsidiaires, sans crainte de représailles.

Je constate avec satisfaction que certains États prennent des mesures pour prévenir les représailles contre les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et qui collaborent avec le Conseil, notamment en mettant en

œuvre des plans d'urgence adaptés en coordination avec les opérations de paix des Nations Unies sur le terrain. Je salue également les États qui fournissent un appui aux intervenantes qui s'exposent à des représailles en raison de leur coopération avec le Conseil, notamment une assistance financière, technique et des activités de plaidoyer.

Il serait utile que le Conseil de sécurité envisage d'harmoniser les approches visant à garantir la participation en toute sécurité des femmes aux processus de paix, ainsi que leur participation aux travaux du Conseil. À l'avenir, les mandats des opérations de paix pourraient contenir des dispositions explicites sur la protection de tous les acteurs de la société civile et des interlocuteurs de l'ONU contre les menaces et les représailles, en particulier les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, comme c'est déjà le cas pour la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Il est également essentiel de renforcer la collecte rapide de données ventilées sur la participation et la protection des femmes dans le contexte des processus de paix afin d'assurer un suivi plus efficace des résultats.

Au cours des dernières années, le HCDH s'est employé à renforcer la prise en compte des questions de genre au sein des organes d'enquête de l'ONU, en dispensant des formations, en élaborant des directives et en déployant des experts sur les questions de genre et la violence fondée sur le genre. Par exemple, le rapport publié en octobre 2021 par la mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye décrit les effets disproportionnés du conflit – et de la prolifération des milices – sur les femmes, notamment les meurtres emblématiques d'une dirigeante politique et d'une journaliste. Il fait également état des tentatives répétées de réduire au silence des femmes d'influence par la violence, notamment l'incitation à la violence en ligne, et des conséquences sinistres de ces agissements sur la participation des femmes dans l'espace civique. Ces enquêtes – qui exigent notamment des capacités spécialisées – nécessitent des ressources financières plus stables et plus efficaces.

Les décisions portant sur la paix qui ne tiennent pas compte des voix, des réalités et des droits des femmes ne sont pas durables. Il faut des campagnes de plaidoyer et des investissements importants en faveur des défenseuses des droits fondamentaux des femmes et des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix : en éliminant les obstacles tels que la fracture numérique ; en augmentant l'appui financier ; et en renforçant considérablement l'application du principe de responsabilité pour les attaques

et les actes d'intimidation. La lutte contre la discrimination, les inégalités, les tentatives visant à empêcher les femmes de participer à la vie civique et la violence fondée sur le genre doit également être considérée comme une priorité en vue de consolider la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Bachelet de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Yaftali.

M^{me} Yaftali (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Norvège de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui, en ce moment critique pour les femmes en Afghanistan. Je suis heureuse d'être ici de nouveau, un an après ma dernière intervention devant le Conseil (voir S/2020/1084), même si je suis triste et déçue de faire part de la douleur, de l'inhumanité et de la violence auxquelles les femmes et le peuple afghans sont confrontés aujourd'hui.

Il y a un an, nous pensions que le monde entier suivait de près les pourparlers de paix avec les Taliban et que, grâce à l'étroite collaboration avec les États-Unis, ils déboucheraient sur la formation d'un gouvernement inclusif auquel les femmes et tous les autres groupes pourraient participer véritablement et que les droits et libertés fondamentaux de la population, y compris des femmes, seraient protégés.

Il y a un an, à l'occasion du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), j'ai pris la parole devant le Conseil avec fierté, en faisant part des progrès réalisés par les Afghanes au cours des 20 dernières années. J'ai parlé aux membres du Conseil des centaines de milliers de femmes instruites, des ministres, diplomates, juges, avocates, avocates de la défense, athlètes, artistes, écrivaines, journalistes, professeures, femmes d'affaires, pilotes et militantes. Je leur ai parlé de tout le chemin que nous avons parcouru depuis la dernière fois que les Taliban étaient au pouvoir. Je leur ai dit que la société afghane était prête à voir des femmes conduire le pays vers l'avenir.

Néanmoins, j'ai également fait part de mes craintes à cette occasion. J'ai demandé à la communauté internationale de préserver les progrès que nous avons accomplis de haute lutte en matière de participation des femmes, qui étaient le résultat de l'appui international et le fruit d'innombrables et indicibles sacrifices consentis par les Afghanes pendant 20 ans. J'ai dit aux membres que les droits des femmes ne devaient pas être le prix à payer pour la paix et que la communauté internationale devait assumer sa responsabilité de préserver les progrès

que nous avons réalisés. Je leur ai dit que pour moi-même et mes sœurs, dans d'autres pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, leur politique à l'égard de l'Afghanistan serait la preuve réelle de leur engagement à faire respecter la résolution 1325 (2000).

Le monde n'a pas écouté. Pour moi, les grands discours sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ont été vidés de leur sens le 15 août 2021. Aujourd'hui, je m'adresse au Conseil en tant que réfugiée. Comme tant d'autres Afghans, j'ai perdu mon pays du jour au lendemain. Nous sommes passés d'une démocratie à un pays sous le contrôle d'un régime extrémiste et totalitaire, que le Conseil de sécurité lui-même a désigné comme étant un groupe terroriste.

Aujourd'hui, les femmes et les jeunes filles manifestent à Kaboul et dans d'autres régions et villes en Afghanistan pour retrouver leur droit au travail et à l'éducation dans le pays. En conséquence, elles subissent des violences et de graves menaces de la part des Taliban. Certaines manifestantes ont été emprisonnées ou ont disparu. Nous ne savons pas si elles sont mortes ou toujours en vie. Des milliers de femmes qui travaillaient avec les forces militaires et de sécurité en Afghanistan craignent désormais pour leur vie.

Sept cents organes de presse ont été fermés, et la liberté d'expression a été fortement limitée. Les journalistes qui couvrent ces événements et ces manifestations et diffusent la vérité sont arrêtés et emmenés dans des lieux inconnus et, dans certains cas, tués. L'oppression des femmes et des civils par les Taliban s'intensifie de jour en jour. Il n'y a pas de système juridique. Les grands médias occidentaux ne s'intéressent plus à notre situation et sont passés aux événements qui font l'actualité. Pendant ce temps, les Afghanes se demandent ce qui est advenu de ces années de promesses.

Nous sommes ici aujourd'hui pour nous pencher sur les moyens de protéger la participation des femmes et les menaces auxquelles les défenseuses des droits humains et les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix sont confrontées dans tous les conflits. L'Afghanistan est un exemple de ce qui peut arriver lorsque la communauté internationale ne tient pas ses promesses. Par conséquent, je demande instamment au Conseil d'examiner mes recommandations.

Il est temps que le Conseil de sécurité rompe son silence sur l'avenir des 30 millions de citoyens afghans, dont plus de 15 millions de femmes, en exprimant clairement ses attentes à l'égard des Taliban en ce qui concerne

la protection des droits des femmes, notamment le droit des défenseurs des droits fondamentaux des femmes de mener librement leurs activités sans crainte de représailles, le droit à l'éducation pour toutes les femmes et les filles et le droit de toutes les femmes de travailler et de participer à la vie politique, sans restriction dans tout le pays. Toute mesure visant à reconnaître le régime actuel des Taliban revient à cautionner l'oppression des Afghanes.

Le rôle de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) est plus important que jamais. J'exhorte les membres du Conseil, alors qu'ils envisagent de proroger son mandat en mars, de veiller à ce que la MANUA continue de surveiller la situation en matière de droits humains, de protéger et de promouvoir les droits humains et de veiller à ce que le peuple afghan bénéficie de l'appui nécessaire dans le cadre des efforts déployés par les communautés pour faciliter et coordonner la fourniture de l'aide humanitaire, régler les conflits et consolider la paix.

Il est également nécessaire d'appuyer l'éducation dans le cadre des efforts humanitaires et de veiller à ce que l'éducation relève également du nouveau mandat de la MANUA. En outre, il faut nommer d'urgence une rapporteuse spéciale de l'Organisation des Nations Unies pour l'Afghanistan pour qu'elle puisse commencer son travail rapidement, mais il est important qu'elle connaisse bien le contexte de l'Afghanistan et soit en mesure de préserver le principe de neutralité.

Le Conseil doit appeler à un processus de paix inclusif et négocié qui bénéficie de la participation pleine, égale et véritable de femmes de tous les horizons, de tout le pays, à tous les stades de la planification, de la négociation et de la mise en œuvre.

Pour conclure ma déclaration, je voudrais reprendre les propos des femmes qui manifestent chaque jour dans les rues de l'Afghanistan.

« Il n'y a pas de paix, et il n'y a pas de participation ni de protection pour les femmes en Afghanistan, mais il y a de la violence contre les femmes tous les jours dans ce pays. Nous sommes ici. S'il vous plaît, écoutez-nous. Nous réclamons le droit à l'éducation, au travail et à la participation politique et le droit d'être en vie. S'il vous plaît, rompez votre silence ».

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Yaftali de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Asoka.

M^{me} Asoka (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de cette occasion qui m'est donnée de présenter un exposé aujourd'hui. Je m'appelle Kaavya Asoka et je représente le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité, une coalition de la société civile regroupant 18 organisations non gouvernementales internationales qui, depuis plus de 20 ans, œuvrent à la promotion des droits des femmes et de leur participation pleine, égale et véritable aux efforts en faveur de la paix et de la sécurité.

Dans le cadre de nos préparatifs pour la séance d'aujourd'hui, nous nous sommes entretenus la semaine dernière avec nos collègues de la société civile en Afghanistan, en Colombie, en République démocratique du Congo, en Iraq, en Libye, au Myanmar, au Soudan du Sud, au Soudan, en Syrie et au Yémen – des femmes qui fournissent des services essentiels à leurs communautés, qui négocient des cessez-le-feu et participent à des processus de paix et qui ont consacré leur vie à la poursuite inlassable de la paix, de la justice et des droits humains. Nombre d'entre elles ont pris la parole devant les membres du Conseil dans cette salle, et beaucoup en ont payé le prix. Ce sont leurs voix que les membres entendent aujourd'hui, et elles appellent à l'aide.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'existerait pas sans la société civile, en particulier les femmes qui vivent et travaillent au quotidien dans la réalité de la guerre. Leurs points de vue et leur participation active sont essentiels pour atteindre notre objectif collectif de paix et de sécurité, mais cette participation a un prix, que nous ne devrions demander à personne de payer.

Dans la lettre ouverte que nous avons adressée au Conseil de sécurité en octobre 2021, nous avons souligné qu'être une femme ou une personne lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, queer ou intersexue (LGBTQI+) dans de nombreuses régions du monde, notamment dans les zones de conflit, signifie qu'il faut choisir entre lutter pour ses droits ou lutter pour sa vie. Cela ne devrait être le cas nulle part. Cela ne devrait pas être le cas en Afghanistan, où des dirigeantes et des militantes œuvrent pour la paix et l'égalité des droits depuis des décennies et vivent actuellement dans la crainte d'être prises pour cible par les Taliban, alors qu'elles continuent de manifester courageusement dans les rues.

Ce ne devrait pas être le cas au Myanmar, où les femmes et les militants représentant les LGBTQI+ à l'origine des manifestations contre le coup d'État sont

pris pour cible par l'armée, détenus, torturés et victimes d'abus sexuels pour avoir défendu les droits humains et la démocratie. Ce ne devrait pas être le cas dans aucune des autres situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Et ce ne devrait pas être le cas ici, au Conseil de sécurité. Les représailles dont font l'objet les personnes qui présentent un exposé ici même dans cette salle sont un symptôme des tendances mondiales à la fermeture de l'espace civique, à l'érosion des normes de droits humains et à la misogynie et la militarisation accrues des environnements dans lesquels ces personnes vivent et travaillent aujourd'hui.

Notre coalition œuvre pour que les communautés touchées par un conflit soient entendues par les décideurs dont font partie les membres du Conseil. Nous avons salué l'adoption de la résolution 2242 (2015), qui permettait à davantage de femmes de la société civile de faire directement profiter le Conseil de leur expertise. Or, à mesure que le nombre d'intervenantes augmentait, les représailles encourues pour avoir pris la parole se sont multipliées elles aussi. Cela illustre parfaitement les menaces auxquelles sont confrontées toutes les femmes qui cherchent à prendre une part active dans les processus politiques et de paix, le thème du débat d'aujourd'hui. Plus les femmes revendiquent leurs droits, plus la réaction de rejet est forte.

Les femmes d'influence avec lesquelles nous travaillons ont fait l'objet d'intimidations, de menaces et de représailles directement liées à leurs échanges avec le Conseil. Elles ont été censurées, menacées et maltraitées. On leur a dit de se taire sur des questions qui font partie intégrante de notre travail, comme la violence fondée sur le genre ou la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes, au motif que ces questions étaient considérées comme incompatibles avec de prétendues valeurs culturelles ou religieuses. Leurs ordinateurs portables ont été confisqués, leurs téléphones et comptes bancaires piratés. Elles ont été détenues arbitrairement par les forces de sécurité après avoir présenté leurs exposés. Elles ont été accusées d'être des espions à la solde de gouvernements étrangers. Elles ont fait l'objet de campagnes de dénigrement et de diffamation. Et elles ont été en butte à des intimidations juste avant de s'asseoir à cette table.

Nous avons dû réinstaller de nombreuses femmes après leur exposé au Conseil de sécurité, et certaines d'entre elles ne sont toujours pas rentrées chez elles. Récemment, une personne a été enlevée le lendemain d'un exposé au Conseil de sécurité. Nous avons craint

qu'elle ait été torturée, ou qu'elle soit morte. Pendant des mois, nous avons mis de côté tous nos autres dossiers pour nous concentrer sur cette affaire jusqu'à sa libération. Nous avons demandé de l'aide à plusieurs États Membres et organismes des Nations Unies, sans guère en recevoir. Nous en avons tiré un douloureux constat : personne, si ce n'est nos propres collègues de la société civile, n'était prêt à aider une personne qui avait subi des représailles pour avoir coopéré avec le système des Nations Unies. C'est inacceptable.

Notre expérience est révélatrice d'une tendance. Le nombre et la gravité des actes de représailles et d'intimidation à l'encontre de quiconque s'implique auprès des Nations Unies ont connu une augmentation exponentielle ces dernières années. Environ un tiers des femmes auxquelles nous avons apporté un appui dans le cadre des exposés qu'elles ont présentés au Conseil de sécurité depuis 2018 ont subi des actes d'intimidation ou de représailles ; dans environ 67 % des cas, les responsables étaient des acteurs étatiques. Ce n'est là que la partie émergée de l'iceberg. L'ONU ne documente publiquement qu'une fraction des cas directement liés au Conseil de sécurité ; nombreux sont ceux qui n'ont fait l'objet d'aucun signalement, soit parce que l'on craint de nouvelles représailles, soit parce que l'on doute que leur signalement sera suivi d'un quelconque effet. Conséquence de ce manque d'information, les décisions prises ne tiennent pas compte d'éléments fondamentaux sur le terrain, pourtant susceptibles de déterminer si une femme va vivre ou mourir.

Soyons clairs : le but des représailles est de réduire au silence les défenseuses des droits humains et de les empêcher de faire leur travail. Ces risques sont plus grands encore pour les groupes marginalisés comme les militants LGBTQI+ et les femmes handicapées, et ils menacent non seulement les personnes individuelles mais aussi leurs familles, leurs communautés et l'espace civique. En plus de nuire à celles et ceux qui choisissent de s'exprimer quand même, ces mesures répressives dissuaderont d'autres défenseurs de faire leur important travail, à moins que le Conseil n'y mette fin dès maintenant.

La semaine dernière, nous avons parlé de ce dont ces femmes ont besoin pour poursuivre leur travail face à ces défis. Elles nous ont dit avoir besoin de financement, pour répondre aux besoins urgents que sont leur sécurité personnelle, leur réinstallation, la sécurisation de leurs domiciles et de leurs bureaux, et le paiement des frais de justice, et d'institutions réactives vers lesquelles elles peuvent se tourner directement en cas de besoin. Nous avons discuté des difficultés auxquelles se heurte leur militantisme, du tribut qu'elles paient à leur travail et, surtout,

du fait qu'elles sont de moins en moins convaincues que la communauté internationale est prête à répondre à leurs préoccupations. Leur message clair au Conseil est que, si les mesures évoquées peuvent les protéger temporairement, seul un véritable appui politique à leur action sera à même de garantir leur sécurité à long terme.

Si les membres du Conseil sont réellement déterminés à mettre fin aux attaques contre les défenseuses des droits humains et les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, il est crucial de remédier aux causes profondes des conflits et aux inégalités de genre, et non uniquement à leurs conséquences. Le Conseil de sécurité a déjà appelé les États Membres à appliquer des mesures de protection pour les femmes de la société civile et à créer un environnement favorable à toutes celles qui défendent les droits humains et plaident la cause de la paix. Pourtant, dans cette même salle, les membres ne tiennent aucun compte du tribut payé par les représentantes de la société civile qu'ils invitent.

Silence vaut complicité. Les membres ne peuvent pas se permettre de rester inactifs s'ils veulent honorer leurs obligations en vertu du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous demandons donc à tous les États Membres, aux dirigeants de l'ONU et aux membres du Conseil de sécurité de mettre fin aux intimidations, aux attaques et aux représailles subies par toutes les défenseuses des droits humains, de mettre un terme à l'impunité, et de veiller à ce que tous les auteurs de tels actes soient tenus d'en répondre.

L'appui politique accordé par le Conseil peut permettre à une défenseuse des droits humains en danger de rester en vie. Nous demandons donc aux membres de soutenir publiquement le travail de ces défenseuses, de condamner rapidement les attaques dont elles font l'objet, notamment au Conseil de sécurité, et d'user des canaux diplomatiques pour aborder ces questions auprès des États ayant exercé des représailles.

Le Conseil doit appeler le Secrétaire général Guterres à s'assurer que tous les agents des Nations Unies, en particulier les hauts responsables de l'ONU, défendent publiquement le rôle des défenseuses des droits humains, et à veiller à ce que l'ONU offre toute la protection nécessaire aux personnes en danger et à leurs familles. Cela implique de fournir rapidement des ressources modulables et ciblées aux femmes en danger, et de financer directement leurs organisations. Cela implique de définir des protocoles clairs sur la manière dont les entités des Nations Unies doivent agir dans chaque cas. Et cela implique de veiller à ce que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de

l'homme soit en mesure de s'acquitter en amont de son travail en matière de représailles, afin que la charge ne pèse plus sur les personnes en butte aux attaques, mais sur le système qui a la capacité de les protéger. Toutes ces mesures de protection doivent être élaborées en partenariat avec les personnes en danger, dont les vues et besoins doivent être au cœur de toute intervention. Toutes les opérations de paix doivent disposer de tous les moyens et ressources nécessaires pour apporter un soutien concret à toutes les défenseuses en danger.

Enfin, il faut mettre en place un environnement sûr et porteur pour les membres de la société civile. Nous devons faire en sorte que leur vie et leur travail ne soient plus considérés comme un crime, et adopter une législation qui protège leurs droits, conformément au droit international des droits de l'homme.

Je tiens à souligner un dernier point. Les risques auxquels les femmes sont confrontées ne doivent en aucun cas servir de prétexte à leur exclusion. Agir de la sorte reviendrait à laisser gagner ceux qui veulent les faire taire. Au contraire, les États Membres et l'ONU doivent donner la priorité à la participation et au leadership des femmes et les soutenir activement, dans tous les aspects de la paix et de la sécurité.

Aujourd'hui, le Conseil doit faire un choix. Les membres du Conseil peuvent nous montrer, ainsi d'ailleurs qu'à toute la communauté internationale, où ils se situent précisément. Ils peuvent décider de nous soutenir en agissant, ou ils peuvent continuer de mettre nos vies en danger en ne faisant rien. Nous les exhortons à mettre au défi ceux qui pensent qu'une femme n'a pas à remettre en question l'autorité, à dénoncer les abus ou à défier le pouvoir et le patriarcat, en leur répondant que la place d'une femme est exactement là où elle décide qu'elle doit être, qu'il s'agisse de lutter pour les droits humains, de participer à un processus de paix, de manifester dans les rues ou de siéger dans cette salle, avec les membres du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Asoka de son exposé.

Je donne la parole à la Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale du Ghana.

M^{me} Botchwey (Ghana) (*parle en anglais*) : C'est avec un immense plaisir que, au nom du Ghana, je remercie la délégation norvégienne d'avoir convoqué la présente séance, ô combien importante. Nous remercions également la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, S. E. M^{me} Michelle Bachelet, ainsi que M^{me} Zarqa Yaftali et M^{me} Kaavya Asoka, les deux représentantes de la société civile, de leurs exposés

éclairants. Ces exposés ont mis en évidence les menaces auxquelles sont actuellement confrontées les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les facteurs qui entravent leur participation pleine, égale et concrète aux processus de paix, et les moyens par lesquels le Conseil de sécurité est en droit de remédier à la violence dont elles sont la cible. Nous devrions tous avoir pour objectif de veiller à ce que les femmes occupent la place qui leur revient dans les efforts nationaux, régionaux et mondiaux de consolidation de la paix, dans une atmosphère sans peur ni panique. Le Ghana espère sincèrement que notre débat d'aujourd'hui, qui est le premier débat public de l'année 2022, créera l'élan nécessaire pour le reste de l'année et au-delà en ce qui concerne la protection des femmes œuvrant à la paix et à la sécurité.

Je voudrais également féliciter le Secrétaire général de son rapport annuel de 2021 très complet sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827). Le rapport met en exergue certaines réalités alarmantes endurées par les femmes dans les processus de paix, qui requièrent l'attention la plus urgente du Conseil de sécurité. Le Ghana note avec une vive préoccupation les atrocités commises contre les femmes qui mettent leur temps, leur énergie et leurs compétences au service des processus de paix afin de préserver la paix et la sécurité internationales et de rendre le monde meilleur.

Il est de ce fait décourageant de voir que les intimidations, les menaces et les représailles ne cessent d'augmenter contre ces femmes qui sont les moteurs du changement positif que nous appelons tous de nos vœux. Dans bien des cas, les menaces proférées contre les défenseuses de la paix se traduisent par une violence indicible, qui coûte la vie à nombre d'entre elles. L'édition 2021 du rapport annuel du Secrétaire général indique qu'en 2020, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé 35 meurtres de femmes œuvrant en faveur de la paix et de la sécurité, notamment des militantes des droits de l'homme, des journalistes et des syndicalistes, dans sept pays touchés par des conflits. Des femmes universitaires, des juges à la Cour suprême, des défenseuses de la jeunesse et des militantes de la société civile ont été victimes de graves violences et représailles. Ces faits montrent qu'il est urgent que l'ONU et ses États Membres créent un environnement sûr pour permettre aux femmes de mener à bien leur travail en toute indépendance et sans ingérence induue, conformément aux principes énoncés dans les résolutions 1325 (2000), 2467 (2019) et 2493 (2019).

J'aimerais partager avec le Conseil un certain nombre d'initiatives mises en œuvre par le Ghana dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de la protection des femmes dans les processus de paix. Je commencerai par signaler que les structures officielles du Ghana qui ont été mises en place pour renforcer les différents rôles que les femmes peuvent jouer dans la paix et la sécurité découlent, entre autres, de la résolution 1325 (2000). Le Ministère ghanéen de la femme, de l'enfance et de la protection sociale est l'organisme public chargé de coordonner la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et d'autres résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

En 2012, le Ministère de la femme a élaboré le premier plan d'action national du Ghana sur la résolution 1325 (2000), pour la période 2012-2014. Plusieurs activités ont été menées dans le cadre de ce plan d'action, notamment des programmes de sensibilisation et des ateliers destinés aux services de sécurité, aux autorités coutumières et aux organisations de la société civile, entre autres institutions, qui ont grandement contribué à une prise de conscience du rôle crucial joué par les femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité au Ghana.

À l'expiration du premier plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000) et sur la base des lacunes constatées dans sa mise en œuvre, nous avons lancé en mars 2020 la deuxième édition du plan d'action qui devrait être en vigueur jusqu'en 2025. Parmi les efforts déployés par les différentes parties prenantes pour accompagner la mise en œuvre du deuxième plan d'action, je citerai la formation de militants en faveur de l'égalité des sexes aux questions de paix et de sécurité, la formation de femmes en tant que médiatrices et la sensibilisation des femmes au niveau local à leur rôle dans l'instauration de sociétés pacifiques.

Les Forces armées ghanéennes, ainsi que d'autres organismes de sécurité, sont également en train de revoir leurs règlements afin de mettre en place des politiques adaptées aux besoins des femmes et de garantir que les femmes qui participent à des activités de paix et de sécurité, notamment dans le cadre du maintien de la paix, soient protégées comme il se doit. Le Ministère de la femme bénéficie de l'appui d'autres parties prenantes, notamment le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix et le Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix, afin de faciliter la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au Ghana.

Le Ghana est le neuvième plus grand fournisseur de personnel aux missions des Nations Unies et, en avril 2020, les femmes ghanéennes constituaient 14 % des effectifs militaires et 25,6 % des forces de police déployés dans les missions des Nations Unies et de l'Union africaine. La représentation croissante des femmes ghanéennes dans les opérations de maintien de la paix a entraîné un renforcement des capacités de protection du Ghana par le biais de la législation nationale. Nous sommes convaincus que l'ONU sera en mesure de réaliser des progrès appréciables en matière de protection des femmes œuvrant à la consolidation de la paix si les États Membres intègrent dans leurs plans et programmes d'action nationaux le programme mondial pour les femmes et la paix et la sécurité ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil, et les mettent en œuvre.

Le Ghana souhaite également formuler les quatre observations suivantes sur la manière dont les États Membres de l'ONU peuvent assurer la protection des femmes dans les processus de paix et sur la façon dont le Conseil de sécurité peut prévenir et combattre les intimidations, les violences et les attaques dont elles sont victimes. Premièrement, le Conseil doit demander instamment au Secrétaire général à veiller à l'affectation de ressources ciblées, pratiques et en temps voulu pour faciliter les réponses aux menaces visant les défenseuses de la paix et prévenir les dangers qui pourraient se poser. À cet égard, le Conseil doit s'assurer que les opérations de paix sont dotées de ressources suffisantes pour surmonter les difficultés rencontrées par les entités des Nations Unies et les États Membres en matière de suivi, d'établissement de rapports et d'appui aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix.

Deuxièmement, le Conseil doit inviter le Secrétaire général à user de ses bons offices pour renforcer les capacités du personnel des Nations Unies dans les zones de conflit, afin de mieux comprendre le travail réalisé par les femmes dans les processus de paix. Cela permettra à terme au personnel de l'ONU qui travaille dans des contextes de conflit de fournir aux victimes de représailles ou aux victimes potentielles la protection et l'appui dont elles ont besoin.

Troisièmement, les comités de sanctions de l'ONU doivent être utilisés comme des outils permettant de traduire en justice les personnes coupables d'intimidation, de menaces et de représailles contre les défenseuses de la paix et servir de moyens de dissuasion face aux agresseurs potentiels. La participation active des femmes aux groupes d'experts est donc vivement encouragée.

Enfin, le Conseil de sécurité, les États Membres et l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble doivent défendre sans réserve et systématiquement les femmes qui présentent des exposés et continuer à condamner toutes les attaques les visant. Un appui international d'un tel niveau enverra un message fort aux auteurs de représailles violentes contre ces femmes, leur faisant prendre pleinement conscience que le monde les observe et qu'aucune violence contre les femmes ne sera tolérée.

Pour terminer, les femmes sont généralement celles qui sont les plus touchées par les conflits mais aussi les plus marginalisées dans les processus de paix et les plus sanctionnées pour leurs efforts de consolidation de la paix. Leur voix apporte aux débats sur la paix une réelle perspective sur les questions de genre, ce qui conduit à de meilleures politiques et à des accords de paix plus équitables, plus sensibles à la problématique femmes-hommes et plus durables. C'est pourquoi la garantie d'une participation pleine, égale et effective des femmes à la consolidation de la paix ne doit pas être réduite à de simples paroles prononcées au Conseil de sécurité. Nous devons aux femmes qui œuvrent pour la paix et la sécurité partout dans le monde de transformer nos paroles en actes diligents et concrets.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de l'Albanie.

M^{me} Xhaçka (Albanie) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi d'être la première Ministre albanaise des affaires étrangères à prendre la parole devant le Conseil de sécurité en tant que membre non permanent de cet organe, mais ce qui rend cette occasion vraiment spéciale pour moi et pour mon pays, c'est la question que nous abordons aujourd'hui, à savoir les femmes et la paix et la sécurité, une question qui est en tête des priorités de l'Albanie pour les deux années à venir. Je tiens à remercier ma collègue norvégienne et la présidence norvégienne pour cette opportunité. Je tiens également à remercier la Haute-Commissaire Bachelet pour ses observations. Nous saluons son engagement personnel envers cette cause. Je suis également très reconnaissante aux intervenantes, dont les points de vue depuis le terrain ont été particulièrement instructifs et éclairants, mais aussi déchirants, et constituent un appel à l'action.

Je travaille sur ce programme depuis un certain temps déjà en tant que politicienne, mais aussi en tant que militante des droits humains. Pendant toutes ces années, une pensée m'a constamment accompagnée : comment est-il possible que les femmes doivent encore

se battre pour quelque chose d'aussi fondamental que l'égalité, pour obtenir les mêmes droits que l'autre moitié de la population, les hommes ?

Il est en effet déconcertant que, même à notre époque, l'égalité des droits, de la représentation, des chances et d'accès à l'éducation ne puisse être considérée comme acquise si l'on est une femme. Ou, plus précisément dans le cadre de ce débat, le fait que le droit de participer à la consolidation et au maintien de la paix et de la sécurité ne puisse être considéré comme acquis si l'on est une femme laisse perplexe.

C'est une triste vérité de l'histoire, mais c'est aussi une triste vérité de notre époque : alors que la plupart du temps ce sont les hommes qui se battent, ce sont les femmes qui souvent en pâtissent le plus. Je ne dis pas cela comme un slogan galvaudé, mais comme une leçon que nous, Albanaises, avons tirée de notre histoire très récente. Nous l'avons vu au Kosovo, où les femmes ont été laissées défendre seules leur famille et se débrouiller, où les femmes ont été violées, torturées et tuées en tant que cibles délibérées d'une campagne criminelle de nettoyage ethnique.

Nous le constatons également dans les conflits partout dans le monde – de l'Afghanistan au Yémen, du Myanmar à l'Éthiopie en passant par la Syrie, ou dans la répression contre les militantes au Bélarus. Comme les intervenantes l'ont également souligné, les femmes militantes sont confrontées à des menaces et à des risques, notamment des détentions arbitraires, des disparitions forcées et même des assassinats ciblés – non seulement en raison des risques habituels inhérents à de telles activités dans les zones de conflit, mais aussi du fait qu'elles sont femmes.

Et pourtant, je sais, et nous savons tous, qu'il existe une résistance à ce que les femmes aient leur mot à dire sur la manière de parvenir à la paix et de résoudre les conflits.

Il y a 30 ans, lorsque mon pays a entamé son long et difficile chemin vers la reconstruction après des décennies d'isolement et de ruine sous un régime communiste extrêmement radical, nous avons commis la même erreur. Nous avons refusé aux femmes un rôle dans la reconstruction, la réconciliation et le processus d'établissement des fondations de notre nouvelle Albanie. Nous avons payé pour cette erreur, mais nous en avons aussi tiré des leçons.

Je suis fière que l'égalité entre les hommes et les femmes soit désormais une priorité absolue pour le Gouvernement albanais, non seulement en paroles et dans ses politiques, mais aussi en actions et en réalisations concrètes. Avec 75 % de postes ministériels tenus

par des femmes, l'Albanie figure actuellement parmi les cinq gouvernements les plus équilibrés du point de vue du genre dans le monde. Un pourcentage similaire de postes de cadres supérieurs et intermédiaires, ainsi que certains des postes publics les plus importants, notamment dans des institutions et agences indépendantes et des départements actifs dans des domaines clés de l'État, sont également occupés par des femmes. Nous en avons bénéficié, et le pays tout entier en a bénéficié.

C'est pourquoi nous avons décidé de faire des femmes et de la paix et la sécurité notre priorité absolue. C'est dans cet esprit que nous avons rejoint la Norvège, les Émirats arabes unis et le Niger dans la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, afin de faire de cette question une priorité absolue pendant nos présidences respectives du Conseil de sécurité. Cependant, nous savons que la participation et la protection vont de pair. C'est pourquoi je voudrais également mettre l'accent sur quelques points essentiels.

Premièrement, nous devons appuyer les entités compétentes des Nations Unies et leur fournir des ressources afin de leur permettre d'apporter toute la protection et le soutien nécessaires aux défenseuses des droits humains, aux artisanes de la paix et aux représentantes de la société civile qui sont en danger, y compris celles qui ont présenté des exposés au Conseil de sécurité ou coopéré d'une autre manière avec le système des Nations Unies.

Deuxièmement, nous devons créer des mécanismes de financement souples afin d'agir et de réagir rapidement lorsque des femmes leaders sont confrontées à des menaces et à des représailles. Le lancement, plus tôt dans la journée, du guichet de financement pour les femmes défenseuses des droits humains est une évolution positive, et l'Albanie va contribuer à ce fonds.

Troisièmement, nous devons améliorer le financement des organisations et mouvements dirigés par des femmes ou qui défendent les droits des femmes dans les pays fragiles ou touchés par des conflits.

Quatrièmement, nous devons renforcer la responsabilité en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité en nous engageant à appliquer une politique de tolérance zéro en matière de représailles à l'encontre des militantes et des défenseuses des droits humains.

Le Conseil a un rôle crucial et décisif à jouer à cet égard. Il ne peut y avoir de paix sans les femmes, et il serait impardonnable d'exclure la moitié de l'humanité des efforts visant à instaurer la paix et la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre adjointe des affaires étrangères et de la coopération internationale chargée des affaires politiques des Émirats arabes unis

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Les Émirats arabes unis remercient la Norvège d'avoir organisé cet important débat public sur un sujet aussi crucial et de présider cette séance. Nous remercions également la Haute-Commissaire Bachelet pour son exposé éclairant. Nous avons écouté attentivement les exposés de M^{me} Zarqa Yaftali et de M^{me} Kaavya Asoka.

Comme vient de le dire la Ministre albanaise des affaires étrangères, afin de maximiser notre impact en tant que nouveau membre du Conseil de sécurité, nous avons uni nos forces à celles du Niger, de la Norvège et de l'Albanie dans notre déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec eux et avec l'ensemble des membres afin de faire progresser concrètement les questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité au cours de notre mandat au Conseil.

Alors que nous prononçons notre première déclaration sur une question relative aux femmes et à la paix et la sécurité en tant que membre élu du Conseil de sécurité, qu'il me soit permis de faire part de la manière dont nous prévoyons de défendre plus avant ce programme. Nous nous concentrerons sur une approche axée sur les résultats, avec pour objectif de sortir le programme sur les femmes et la paix et la sécurité de ses cloisonnements et de l'intégrer dans toutes les discussions relatives à la paix et à la sécurité. Au cours des deux dernières décennies, nous avons établi un cadre solide pour parvenir à l'égalité des sexes ; toutefois, des lacunes subsistent dans sa mise en œuvre. Nous donnerons donc la priorité à l'action sur les cadres existants afin de contribuer efficacement à l'avancement de ce programme.

Nous voulons promouvoir une approche globale qui reconnaît le caractère transversal de ce programme. Outre la participation et la protection, sur lesquelles nous nous concentrerons aujourd'hui, nous mettrons également l'accent sur la prévention, l'aide économique et le redressement. C'est pourquoi nous prévoyons, au cours de notre présidence en mars, d'organiser une discussion sur les partenariats avec le secteur privé et la manière dont ceux-ci peuvent soutenir la participation et l'inclusion des femmes dans la paix et la sécurité, qui est un domaine du programme qui reste sous-développé.

Je voudrais maintenant aborder la question essentielle qui nous occupe. Les femmes qui oeuvrent à la consolidation de la paix, les défenseuses des droits humains et les représentantes de la société civile jouent toutes un rôle crucial dans les situations de conflit et d'après-conflit. Elles mettent en avant les questions de genre et contribuent à l'édification d'une paix durable. Nous avons vu, par exemple, comment leurs efforts inlassables durant le processus de paix en Colombie ont abouti à l'un des accords de paix les plus inclusifs à ce jour.

Pourtant, ces femmes sont sans cesse confrontées à la discrimination, à l'intimidation, à la marginalisation et à la violence. En particulier, les femmes qui défendent leurs droits et leur inclusion dans les situations de conflit sont confrontées à la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris le harcèlement et le viol. Ces actes répréhensibles détruisent non seulement la vie des individus et des communautés, mais créent également un environnement qui ronge le tissu social et compromet les perspectives de paix et de relèvement.

Les Émirats arabes unis souhaitent mettre en avant trois recommandations à l'intention des États Membres et de l'ONU qui pourraient contribuer à prévenir les représailles dans les situations de conflit et d'après-conflit et permettre d'y répondre efficacement.

Premièrement, les États Membres doivent prendre des mesures sérieuses pour s'attaquer à l'inégalité structurelle entre les sexes, qui est l'une des principales causes profondes de la violence contre les femmes. En investissant dans l'éducation et en réformant les politiques néfastes et désuètes, il est possible d'examiner et d'éliminer les raisons qui motivent la stigmatisation et les attaques ciblées. Comme M^{me} Yaftali l'a si éloquemment affirmé plus tôt aujourd'hui, il s'agit d'un besoin très urgent dans des endroits comme l'Afghanistan aujourd'hui, alors que nous assistons à une escalade des efforts visant à détourner la religion et la culture pour s'attaquer au droit fondamental des femmes et des filles à l'éducation. À long terme, investir dans l'égalité d'accès à l'éducation peut garantir une protection durable aux femmes, la prévention de la violence à leur égard et l'engagement en faveur de leur rôle essentiel dans la reconstruction de communautés plus résilientes et équitables.

Deuxièmement, l'ONU elle-même doit mettre au point des outils efficaces pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, y compris les représailles dans les contextes de conflits armés. Je pense notamment à un déploiement plus systématique de conseillers et conseillères pour les questions de genre et pour la protection des

femmes dans les opérations de paix des Nations Unies, ainsi qu'au renforcement de la collecte et de l'analyse des données en vue d'apporter un appui efficace aux stratégies qui fonctionnent réellement. Par exemple, à la fin d'une opération de paix, nous devrions travailler en collaboration avec les pays hôtes pour assurer la continuité des capacités essentielles de protection dans les équipes de pays des Nations Unies, pour que les femmes et les personnes qui défendent leurs droits ne soient pas abandonnées à un moment critique.

Troisièmement, nous exhortons le Conseil de sécurité à continuer de prendre en compte les contributions des intervenants de la société civile, notamment des femmes. Elles apportent au Conseil un éclairage irremplaçable et précieux sur les questions émergentes et l'évolution des situations inscrites à l'ordre du jour. Dans ce sens, les menaces visant à décourager la participation de la société civile aux séances du Conseil constituent une tentative d'obstruction des travaux de cet organe. En conséquence, les Émirats arabes unis, aux côtés de la Norvège, du Niger et de l'Albanie, se sont engagés à rester vigilants pour veiller à ce que les personnes qui interviennent devant le Conseil ne subissent pas des représailles, ainsi qu'à adopter une approche de tolérance zéro à l'égard des représailles, comme le reflètent les engagements communs que nous avons pris concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de notre présidence.

En plus de reconnaître le rôle des femmes en tant qu'agents actifs en matière de paix et de sécurité, nous devons également reconnaître les nombreux risques auxquels elles sont exposées et prendre des mesures pour y faire face. Cela est nécessaire pour garantir la participation pleine, égale et effective des femmes dans tous les secteurs, dont nous savons déjà qu'elle est essentielle à la paix et à la sécurité internationales.

Les Émirats arabes unis se réjouissent à la perspective de coopérer avec tous les membres, les Nations Unies et la société civile afin d'explorer les meilleurs moyens de garantir une participation sûre des femmes aux travaux du Conseil et leurs contributions effectives dans ce domaine.

En effet, la place d'une femme est exactement là où elle décide qu'elle doit être.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Sous-Secrétaire d'État à la sécurité civile, à la démocratie et aux droits de l'homme des États-Unis d'Amérique.

M^{me} Zeya (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Ministre des affaires étrangères, M^{me} Huitfeldt, de nous avoir convoqués pour débattre de cette question importante. Nous remercions également la Haute-Commissaire Bachelet et les intervenantes de la société civile de leurs points de vue précieux. Nous saluons vos efforts, Madame la Présidente, pour mettre en lumière le rôle essentiel que jouent les femmes dans la consolidation de la paix et les mesures que nous devons tous prendre pour leur donner les moyens d'agir et les protéger.

Les femmes jouent un rôle de premier plan dans les activités de consolidation de la paix. Elles apportent aux processus de paix une compréhension à part des dynamiques locales et régionales, nécessaire à des interventions durables. Cependant, leur plaidoyer fait d'elles des cibles pour les acteurs malveillants qui veulent exacerber le conflit. Nous pensons à la responsable du Service de lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre au sein de la Police somalienne, qui a été agressée physiquement par quatre agents de police parce qu'elle examinait les affaires de violence sexuelle enregistrées au commissariat central. Plus tard, une journaliste qui enquêtait sur cette attaque a été arrêtée. Nous condamnons fermement ces attaques et toutes les menaces similaires contre des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité doit faire davantage pour protéger ces femmes.

Les menaces contre des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix ont un caractère très sexospécifique, en ce sens qu'elles utilisent leur identité, leurs rôles et les normes sociales contre elles, souvent par des attaques sexualisées. De plus en plus, ces attaques ont lieu en ligne, notamment par la diffusion de fausses informations sexistes et le cyberharcèlement ciblé.

Nous nous associons aux appels lancés par nos collègues de l'Albanie et des Émirats arabes unis pour demander à tous les gouvernements et organisations internationales de se joindre aux États-Unis d'Amérique en vue de maintenir et d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels. Nous devons nous engager collectivement à appuyer les institutions qui renforcent les efforts de prévention, protègent les mécanismes d'intervention axés sur les survivants et appliquent le principe de responsabilité.

Il est essentiel que nous continuions à augmenter le nombre de soldates de la paix et que nous prenions des mesures pour assurer leur sécurité. Les soldates de

la paix ont un accès sans pareil aux communautés. Nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir les droits humains et protéger les civils, et donner aux femmes les moyens de participer véritablement aux processus de paix et aux processus politiques. Les femmes sont d'excellentes guides pour les femmes et les filles au lendemain des conflits et jouent un rôle essentiel pour faciliter le renforcement de la confiance avec les communautés locales, tout en contribuant à améliorer l'accès et l'appui aux populations locales.

Le langage relatif à la protection s'appuie habituellement sur un récit sexiste qui dépeint les femmes comme faibles ou vulnérables. Cette caractérisation perpétue l'injustice. En réalité, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix sont prises pour cible parce qu'elles jouent un rôle très efficace et important. En tant qu'architectes de paix habiles qui utilisent le dialogue pour établir des rapports avec les différentes parties en vue de promouvoir la paix, elles réussissent à négocier l'accès humanitaire, à contrer les idéologies extrémistes violentes et à faciliter la réconciliation et la pacification.

La question que nous devons nous poser est la suivante : comment appuyer et amplifier ces efforts de paix menés par des femmes, et comment empêcher les acteurs malveillants de saboter les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix ? Les États-Unis d'Amérique font campagne auprès des gouvernements partenaires en vue de mettre en place des processus formels permettant aux femmes d'influer sur la prise de décisions. Nous plaçons également en faveur d'une assistance technique indispensable pour amplifier les efforts déployés actuellement par les dirigeantes. Par exemple, en Colombie, nous appuyons la participation effective des femmes aux institutions locales de stabilisation et de consolidation de la paix, et nous insistons auprès du Gouvernement colombien pour qu'il honore pleinement les engagements qu'il a pris au titre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, signé en 2016, de promouvoir les droits des femmes.

Nous notons avec inquiétude que 10 des 16 membres de l'Instance spéciale sur les questions de genre, qui surveille l'application des dispositions de l'accord de paix relatives au genre, ont indiqué que des menaces avaient été proférées directement à leur encontre. Une organisation qui défend les droits des femmes autochtones a dû se retirer temporairement en raison de la gravité des menaces. Cette situation est inacceptable.

Les États-Unis d'Amérique appuient des programmes d'aide étrangère ciblés qui favorisent le leadership des femmes locales dans les processus de

consolidation de la paix. Lors du Sommet pour la démocratie, tenu en décembre 2021, nous avons annoncé l'initiative Advancing Women's and Girls' Civic and Political Leadership. Dans ce cadre, les États-Unis d'Amérique soutiendront l'initiative SHE WINS – Supporting Her Empowerment : Women's Inclusion for New Security – en fournissant une assistance technique et de petites subventions à des organisations locales dirigées par des femmes. Des femmes issues de minorités ethniques et religieuses, des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transsexuels, des personnes intersexuées, des personnes ayant d'autres orientations sexuelles et identités de genre, des femmes, des jeunes et des femmes handicapées, ainsi que des hommes et des garçons qui défendent la cause de la promotion de l'égalité et de l'équité participeront aux activités qui seront menées dans ce contexte.

Les États-Unis d'Amérique restent pleinement engagés à faire avancer la résolution 1325 (2000), dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales. Nous ne pourrions jamais parvenir à la paix si la moitié de la population, notamment les personnes qui sont en première ligne des efforts de consolidation de la paix, sont systématiquement méprisées ou victimes d'atteintes.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de vous voir parmi nous dans cette salle aujourd'hui, Madame la Présidente. L'Irlande et la Norvège sont fières de leur collaboration de longue date à l'appui des défenseurs des droits humains. Je suis très heureuse que notre priorité commune trouve son expression dans cette enceinte et à cette table aujourd'hui.

Je tiens à rendre hommage à nos intervenantes – la Haute-Commissaire Bachelet, Kaavya Asoka et Zarqa Yaftali. Leurs messages sont une source d'inspiration. Nous entendons ce qu'elles disent.

Nous venons également d'entendre le témoignage d'une Afghane remarquable. Aujourd'hui, alors que nous abordons la question des violences contre des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et défendent les droits humains, je pense avant tout aux femmes en Afghanistan. Les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les défenseuses des droits humains en Afghanistan ont tiré la sonnette d'alarme d'une catastrophe imminente, bien avant que le monde ne soit prêt à les écouter. L'année dernière, tout au long du printemps et au début de l'été, les dirigeantes afghanes ont mis en garde contre la recrudescence de la violence et du harcèlement contre des femmes et des filles. En mai, lorsqu'une école de filles a été attaquée par les Taliban, elles nous ont prévenus qu'il ne s'agissait pas d'un dommage collatéral, qu'il ne s'agissait pas d'un incident, que cette violence était

délibérée, ciblée et symbolique, qu'elle visait à effrayer les femmes et les filles pour qu'elles ne participent pas à la vie publique, et qu'elle était le précurseur d'un terrible assaut. Et c'est ce qui s'est passé.

Aujourd'hui, en Afghanistan, les défenseuses des droits humains paient le prix de notre incapacité à tenir compte de leurs avertissements. Des femmes que la communauté internationale défendait vigoureusement se cachent chez elles ou ont été contraintes de fuir.

Les femmes qui ont le courage de descendre dans la rue pour revendiquer leurs droits fondamentaux risquent l'intimidation, la violence, la détention, et pire encore. Certaines ne sont jamais rentrées chez elles.

L'Afghanistan est une illustration frappante du fait que la participation des femmes est intimement liée à leur protection. Mais qu'on ne s'y trompe pas, ces questions sont universelles. Dans le monde entier, les femmes politiquement actives sont la cible de menaces et de violences, en ligne comme hors ligne.

Une participation pleine, égale et effective des femmes ne sera tout simplement pas possible tant qu'elles ne pourront pas participer en toute sécurité. Cela vaut également pour le Conseil de sécurité lui-même. Durant la présidence irlandaise du Conseil, en septembre, nous nous sommes donné pour priorité d'accorder une plateforme aux intervenantes issues de la société civile, et nous avons alors pris conscience des risques graves auxquels elles sont confrontées lorsqu'elles cherchent à coopérer avec l'ONU et ses États Membres. Je tiens à rendre hommage aux 16 femmes qui ont courageusement accepté notre invitation, ainsi qu'au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et aux autres entités qui ont contribué à atténuer ces risques dans toute la mesure possible.

Néanmoins, certaines femmes ont décliné notre invitation à prendre la parole, en raison du risque que cela impliquait. Une intervenante que nous avions invitée a été confrontée à de graves menaces pour sa sécurité.

Disons les choses simplement : il est inacceptable que les femmes soient réduites au silence par la menace de représailles. De la même manière, nous, membres du Conseil, ne devons pas contribuer à les réduire au silence en ne les invitant pas à prendre la parole. Comme Kaavya Asoka l'a dit tout à l'heure, nous devons faire un choix. Le Conseil doit s'opposer à toute forme de représailles contre les personnes qui viennent lui présenter des exposés et veiller à ce que cette salle soit une tribune sûre.

Nous nous félicitons que Kaavya Asoka nous ait aujourd'hui présenté son exposé en personne ici. Nous devons faire en sorte que la société civile puisse à nouveau être présente physiquement à cette table. Rien ne peut remplacer, je le répète, la présence des femmes dans cette salle et à cette table. Cela s'applique aussi bien ici qu'à tout processus de paix et processus politique, où qu'il se déroule.

Je voudrais, pour terminer, souligner non pas ce que l'Irlande dit mais ce qu'elle fait pour protéger le droit des femmes de participer sans risque aux processus liés à la paix et la sécurité.

Nous continuerons de travailler avec conviction et sans retenue pour inciter le Conseil à adopter des recommandations propres à protéger la participation des femmes. Nous nous emploierons à amplifier au maximum l'incidence et la portée politique du principal instrument du Conseil à cet égard, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

Nous veillerons à ce que l'action du HCDH en matière de représailles soit dotée des ressources et financements requis. En tant que membre du groupe initial d'États à l'origine du texte, nous prendrons la tête des efforts pour faire aboutir le projet de résolution du Conseil des droits de l'homme sur les représailles. Nous entendons appuyer et faire connaître les travaux de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits humains, M^{me} Mary Lawlor. Nous sommes solidaires des organisations telles que Frontline Defenders, qui protègent les défenseurs et défenseuses en danger.

Nous ferons tout notre possible pour promouvoir la participation de la société civile, y compris en présentiel, au Conseil de sécurité et dans tout le système des Nations Unies. La voix des femmes, dans toute sa diversité, doit être entendue dans ces enceintes, et nous devons tenir compte de ces femmes dans l'élaboration des décisions.

Nous ne cesserons pas d'appeler l'ONU elle-même à insister pour que les femmes puissent participer en toute sécurité aux processus de paix qui se déroulent sous ses auspices. Dans le prolongement de la réunion que nous avons organisée selon la formule Arria, avec le Mexique, l'an dernier, nous resterons vigilants et actifs sur cette question.

Enfin, les ambassades d'Irlande dans le monde entier sont prêtes, chaque jour, à soutenir les défenseurs et défenseuses des droits humains qui courent un grand

danger, conscientes du risque accru auquel les femmes sont exposées, comme nous l'avons fait dans le cas de l'Afghanistan en accordant la priorité aux défenseuses des droits humains lorsque des exemptions de visas étaient nécessaires pour raison humanitaire. C'est le moins que l'on puisse faire.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je me félicite, Madame la Présidente, que vous présidiez cette importante séance en votre qualité de Ministre des affaires étrangères de la Norvège.

J'ai écouté avec attention les déclarations faites par la Haute-Commissaire Michelle Bachelet et les représentantes de la société civile, M^{me} Yaftali et M^{me} Asoka. Je relève que je suis le premier orateur masculin à prendre la parole à la présente séance. Je voudrais souligner qu'en dépit de cela, la Chine attache une grande importance aux questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité et, comme d'autres pays, accorde une attention particulière à la protection des droits des femmes. Nous œuvrons activement et sans relâche dans ce sens.

Protéger les femmes en situation de conflit armé et promouvoir leur participation aux processus politiques et de paix est un pan important du programme du Conseil de sécurité pour les femmes et la paix et la sécurité. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil doit tenir le bon cap et rester sur la bonne voie.

La Chine tient à souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons renforcer la protection des femmes dans les zones de conflit par tous les moyens possibles, et ne faire aucune exception. Les femmes touchées par un conflit armé ont toutes droit à la sécurité et à la protection, qu'elles soient ou non parties au processus de paix. Elles doivent être traitées sur un pied d'égalité, sans exception.

L'immense majorité de ces femmes sont des personnes ordinaires. Ce sont les Palestiniennes qui vivent dans la peur constante de la démolition de leur maison, de la violence et des attaques. Ce sont les mères afghanes qui cherchent de la nourriture et des vêtements chauds pour leurs enfants sur fond de catastrophe humanitaire aggravée par des sanctions unilatérales. Ce sont les filles du Sahel qui refusent d'abandonner leur scolarité malgré le spectre du terrorisme et le risque d'être enlevées par des forces extrémistes. Elles sont le groupe le plus vulnérable, un groupe qui, plus que quiconque, mérite l'attention et l'aide de la communauté internationale. Comme tout le monde, elles ont le droit de vivre une vie exempte de violence.

Les protéger requiert de consentir des efforts collectifs. Les parties à un conflit doivent s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et renoncer à toute violence à l'égard des femmes, y compris la violence sexuelle. À cet égard, la Chine est favorable à ce que les organismes compétents des Nations Unies s'acquittent activement de leurs responsabilités.

La communauté internationale doit intensifier ses efforts de secours conformément aux principes directeurs de l'ONU en matière d'aide humanitaire et répondre aux besoins essentiels des femmes touchées par un conflit.

Les pays ayant une responsabilité historique au regard de certaines zones de tension ont le devoir de fournir un appui accru, tant en termes financiers qu'en nature.

Deuxièmement, nous devons nous attaquer aux symptômes et aux causes profondes de la violence et des conflits. La protection des femmes ne peut se faire sur fond de guerre et de conflit ; c'est impossible. Dans les situations de conflit, les risques de violence, de déplacement, de pauvreté et de famine augmentent souvent de manière exponentielle chez les femmes. Nous devons lutter avec fermeté contre les violences faites aux femmes, mais rien ne peut assurer aux femmes une protection fondamentale mieux qu'une approche globale de la prévention et du règlement des conflits.

La paix et la stabilité ne pourront être rétablies que par le dialogue et la concertation des parties concernées. La société civile peut jouer un rôle constructif en plaidant pour une culture de paix, en étant la voix des populations, en favorisant les échanges et la confiance mutuelle, et en prodiguant des conseils utiles.

Les femmes, qui sont une voix forte pour la paix, doivent se voir accorder les mêmes chances que les hommes de participer aux négociations de paix. Toutes les parties doivent supprimer les obstacles indus et veiller à l'égalité des sexes dans les processus politiques. Le Conseil de sécurité est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales et doit redoubler d'efforts pour éliminer les causes profondes des conflits, trouver des solutions politiques aux situations de crise et œuvrer sans relâche au règlement pacifique des différends par le dialogue, la médiation et la concertation, afin que toutes les femmes et les filles puissent vivre dans la paix et la tranquillité.

Troisièmement, le Conseil doit apporter un appui sans faille à l'autonomisation et au développement des femmes. La résolution 1325 (2000), qui fait date,

redéfinit le lien entre les femmes et la paix. Comme l'a dit le Secrétaire général Guterres,

« C'était la première fois que les femmes étaient reconnues non seulement comme des victimes de la guerre, mais aussi comme des personnes ayant leur propre capacité d'action et leurs propres compétences, des personnes qui sont des atouts précieux pour trouver des solutions pacifiques aux conflits. »

Appuyer l'autonomisation et le développement des femmes, leurs initiatives, leur participation et leur pouvoir de faire évoluer les choses dans le domaine de la paix et de la sécurité peut contribuer à garantir des résultats réguliers et de grande portée dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons nous efforcer de combler les lacunes en matière de développement auxquelles sont confrontées les femmes dans les zones de conflit, donner la priorité au développement dans les travaux de l'ONU et chercher à obtenir des résultats rapides concernant les objectifs de développement durable liés aux femmes qui sont énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous devons protéger efficacement les droits socioéconomiques des femmes et garantir leur droit à l'éducation, car les connaissances peuvent changer la vie.

Nous devons aider davantage de femmes à trouver un emploi, à sortir de la pauvreté et à parvenir à l'autonomie économique afin de créer les conditions nécessaires à leur participation effective aux processus de paix. Nous devons les aider à surmonter les défis liés à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), améliorer l'accessibilité et le caractère abordable des vaccins dans les zones de conflit et protéger le droit des femmes à la vie et à la santé.

En tant que pays hôte de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la Chine a toujours défendu l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, promu le développement des femmes à l'échelle mondiale et appuyé le programme pour les femmes et la paix et la sécurité par des mesures concrètes. Au cours des trois dernières décennies, plus de 1 000 Chinoises ont servi dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, apportant une contribution importante à la paix.

Ces dernières années, nous avons travaillé activement avec d'autres pays, notamment les pays en développement. Nous avons mis en œuvre 100 projets de santé maternelle et infantile, formé 130 000 professionnelles et apporté un appui substantiel à l'autonomisation des femmes dans les pays en développement. La Chine

s'est également associée à l'UNESCO pour créer le Prix pour l'éducation des filles et des femmes afin d'inciter davantage de personnes à participer à cette noble cause.

L'Initiative mondiale pour le développement, présentée par le Président Xi Jinping, vise à s'appuyer sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à promouvoir le développement mondial, ce qui donnera une forte impulsion à la réalisation de l'égalité des droits des femmes et à leur promotion aux quatre coins du monde. Comme on le dit souvent en Chine, les femmes portent sur leurs épaules la moitié du ciel. Nous sommes prêts à travailler avec la communauté internationale pour promouvoir l'autonomisation et le développement des femmes, appuyer le rôle qu'elles jouent en faveur de la paix et de la sécurité internationales en portant sur leurs épaules la moitié du ciel et bâtir ensemble un avenir radieux.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat. Au nom du Royaume-Uni, je remercie la Haute-Commissaire Bachelet, M^{me} Yaftali et M^{me} Asoka de leurs exposés au Conseil de sécurité sur les réalités auxquelles sont confrontées les femmes qui défendent et consolident la paix dans le monde.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, les défenseuses des droits de l'homme et les artisanes de la paix sont victimes de violences et de représailles pour avoir fait leur travail, à savoir consolider et pérenniser la paix, ce qui est au cœur de la mission du Conseil de sécurité. Ces attaques font obstacle à la participation pleine et entière des femmes aux processus de paix. Le Conseil ne peut faire son travail efficacement que s'il entend des exposés francs sur la situation sur le terrain. Les défenseuses des droits de l'homme et les artisanes de la paix qui présentent des exposés au Conseil fournissent de telles informations, et nous dépendons d'elles. Nous avons le devoir de les protéger et de combattre les représailles de manière efficace. Sans une protection adéquate, la violence continuera à être un moyen de réduire les femmes au silence et d'empêcher leur participation.

Il y a seulement deux ans, dans sa résolution 2493 (2019), le Conseil s'est engagé à garantir des conditions sûres et favorables pour les artisanes de la paix et la société civile. Je voudrais me concentrer aujourd'hui sur trois domaines d'action concrète : la participation des femmes dans les contextes nationaux, la garantie d'un environnement sûr pour les défenseuses des droits de l'homme et la fourniture de ressources et d'un appui matériel aux artisanes de la paix.

Premièrement, en ce qui concerne la participation des femmes dans les contextes nationaux, M^{me} Yaftali a parlé de façon poignante de la résilience des femmes et des filles en Afghanistan malgré la violence et la discrimination dont elles sont victimes. Faire en sorte que les Afghanes puissent participer en toute sécurité à la vie publique et façonner leur propre avenir est le meilleur moyen de protéger les progrès réalisés en matière d'égalité entre les sexes. L'autonomisation des femmes et des filles est fondamentale pour un Afghanistan pacifique et stable.

Deuxièmement, nous devons garantir la participation des femmes aux processus décisionnels. Il ne suffit pas que les femmes soient présentes dans les structures et les institutions ; leur participation doit également être véritable. Selon les recherches de l'International Civil Society Action Network, pour créer des conditions favorables, nous devons intégrer la protection dans nos politiques et pratiques relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité. Pour créer des conditions sûres, nous devons mettre en place des réseaux de médiatrices qui apportent leur concours et élaborer des politiques du secteur de la sécurité qui permettent de réagir aux menaces de représailles.

Troisièmement, nous devons agir à titre national et par le biais de l'ONU pour fournir des ressources et un appui politique à ce programme. Le Royaume-Uni est pleinement déterminé à prévenir les représailles et à y réagir. Au cours des deux dernières années, nous avons versé des fonds au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour qu'il élabore des directives visant à prévenir les représailles contre les membres de la société civile qui présentent des exposés au Conseil, renforce l'action de l'ONU auprès d'une coalition d'États Membres afin de lutter contre les représailles et dispense une formation sur le terrain au personnel des Nations Unies afin qu'il puisse aider les femmes œuvrant pour la paix qui risquent d'être victimes de représailles.

Nous avons fourni plus de 300 000 dollars au Urgent Action Fund for Women's Human Rights afin de protéger et de réinstaller les défenseuses des droits de l'homme menacées de représailles. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec les artisanes et les artisans de la paix et veillerons à ce que la protection soit au cœur de notre nouveau plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité.

Le message de cette séance est clair. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger la participation des femmes aux processus politiques et de paix dans des pays comme l'Afghanistan et devant le Conseil lui-même.

M. Biang (Gabon) : Je vous remercie, Madame la Présidente, pour l'occasion que la Norvège nous offre aujourd'hui, à travers ce débat public, de joindre notre voix à celle des États qui martèlent que le chemin vers la paix durable n'est envisageable que si la voix des femmes est protégée, écoutée et prise en compte dans tous les processus de paix et de sécurité internationaux.

Je remercie la Haute-Commissaire Michelle Bachelet, M^{me} Zarqa Yaftali et M^{me} Kaavya Asoka pour leurs interventions enrichissantes.

La thématique qui nous réunit aujourd'hui revêt un intérêt particulier pour mon pays, d'autant plus que le Président Ali Bongo Ondimba a inscrit la reconnaissance du rôle fondamental des femmes comme matrice des lettres de mission de notre gouvernement.

Nous constatons que le plaidoyer international en faveur de l'inclusion des femmes en tant qu'actrices clefs des processus de paix et de sécurité s'amplifie et notons des signes encourageants, notamment en matière de parité des genres au sein du système des Nations Unies et dans les missions de maintien de la paix, tel que mentionné dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827).

Cependant, nous demeurons profondément préoccupés par le fait que les femmes continuent à payer un lourd tribut, notamment dans les pays en situation de conflit. En effet, le rapport du Secrétaire général (S/2021/827) fait état de la persistance des violences à l'égard des femmes, de la violation de leurs droits, particulièrement dans les régions du monde en proie à des conflits, conjuguées à leur marginalisation et à leur exclusion des lieux où les décisions sur leur avenir sont prises, notamment dans les instances consacrées au désarmement, une situation alarmante qui doit interpeller la communauté internationale, et particulièrement le Conseil de sécurité, notamment sur la nécessité de veiller à la pleine participation des femmes, non seulement dans les sphères publiques, mais surtout sécuritaires.

Le Gabon prône une approche centrée sur l'humain, une approche holistique inclusive promouvant des femmes leaders, agents de changement, artisans de paix et de leur propre destinée en leur promettant d'occuper en temps de paix la place centrale qui leur est due dans les paysages socioéconomique et politique du pays, de sorte qu'elles soient naturellement et pleinement participantes aux différentes étapes de médiation et de négociations politiques en temps de crise. Cette vision est parfaitement traduite par la présence remarquable de femmes à la tête

de trois des quatre plus hautes institutions du Gabon, à savoir la Primature, le Sénat et la Cour constitutionnelle, ainsi que de plusieurs départements ministériels.

Par ailleurs, le Gabon est, en Afrique, l'un des pays pionnier dans le recrutement des femmes dans ses forces armées et ce, depuis le lendemain des indépendances, et par la suite dans la promotion de plusieurs officiers généraux femmes. Nous avons ainsi ouvert une nouvelle ère permettant à ces femmes de hisser au plus haut les couleurs de leur pays, de marquer l'histoire et d'inspirer des générations de jeunes femmes et de jeunes filles.

Nous devons plus que jamais porter l'étendard de l'inclusion et de la protection de la participation des femmes et apporter la voix en faveur d'une percée d'un changement radical dans la prise en compte du rôle des femmes, conscients qu'une pleine participation de celles-ci à toutes les étapes des processus de prévention et de résolution des conflits contribue à une paix plus durable, un plaidoyer qui s'appuie sur la quintessence de la résolution 1325 (2000), renforcée par son bloc de résolutions subséquentes. Nous appelons à la poursuite des efforts entamés et consentis aussi bien à l'échelle globale, nationale que locale pour une mise en œuvre globale inclusive et consubstantielle de la résolution 1325 (2000) et ses résolutions connexes, y compris la résolution 2493 (2019), ainsi qu'à une meilleure intégration de la dimension de genre dans les questions de paix.

Dans un monde en proie à des défis sécuritaires d'un type nouveau, exacerbés par une crise sanitaire sans précédent, nos réponses nécessitent l'implication de tous, y compris des femmes. Ne nous y trompons pas. L'histoire jugera notre engagement à l'aune de la place que nous aurons accordé à ce que Gisèle Halimi appelait « Notre moitié de l'humanité », notamment dans la formulation de nos principes, la formulation de nos positions et la formulation de nos attitudes que nous défendons ici, à la table du Conseil de sécurité. Oui, Madame la Présidente, il est temps pour les nations du monde d'amplifier et de protéger les voix de toutes ces artisanes de paix qui même dans des conditions extrêmes et dans les régions en proie à des violences extrémistes démontrent un courage surhumain, une audace et une résilience extraordinaires.

Cette thématique sera au cœur de notre présidence du Conseil de sécurité au mois d'octobre. Les qualités que montrent les femmes devraient inspirer notre action collective en faveur d'un monde plus sûr et pacifique en phase avec les attentes et les aspirations légitimes des peuples du monde.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux de vous voir, Madame la Présidente, présider la séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui.

Nous tenons à remercier la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Michelle Bachelet, M^{me} Zarqa Yaftali et M^{me} Kaavya Asoka pour leurs exposés.

La question des femmes et de la paix et la sécurité fait désormais partie intégrante du processus global de résolution pacifique des conflits et de consolidation de la paix après un conflit. Nous pensons que la référence qui fournit une feuille de route unique pour faire progresser le rôle des femmes dans la prévention des conflits, la résolution des conflits et le relèvement post-conflit, ainsi que pour protéger les femmes dans les conflits, est la résolution 1325 (2000).

Le monde est actuellement confronté à de nombreuses crises. Cependant, elles ne constituent pas toutes une menace pour la paix et la sécurité internationales. Pour appliquer correctement la résolution 1325 (2000) et en tirer parti afin d'assurer son efficacité, il faut se conformer strictement à son mandat et prendre en compte les questions relatives aux femmes dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en mettant particulièrement l'accent sur les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

La Russie se félicite de l'augmentation constante de la participation des femmes aux processus de paix, notamment aux négociations et au maintien de la paix. Nous nous félicitons de l'augmentation de la contribution des femmes dans le traitement des questions clefs de la sécurité, du règlement des conflits et du relèvement post-conflit. Sans aucun doute, cet engagement est d'une importance vitale car il permet d'établir des relations de confiance avec les populations locales, de prévenir les violations à l'encontre des femmes et des enfants, de veiller à ce que les violations fassent l'objet d'une enquête et d'assurer le rétablissement et la réadaptation durables des victimes de ces violences.

Nous pensons qu'une participation plus significative des femmes au maintien de la paix est possible si les bonnes conditions sont mises en place. À cet égard, un domaine important sur lequel il convient de concentrer les efforts est de garantir l'accès des femmes aux ressources et aux technologies, y compris au secteur bancaire. Il convient également de mettre davantage l'accent sur les problèmes de développement spécifiques

aux femmes, notamment l'éradication de la pauvreté et l'accès des femmes à l'éducation dans les pays touchés par des conflits.

La famille est particulièrement importante. Nous devons protéger l'institution de la famille. Dans le même temps, la participation des femmes à tous les aspects et à toutes les étapes du maintien de la paix ne doit pas devenir une fin en soi ou un simple quota à atteindre. Elle doit se faire de manière à refléter le contexte propre à chaque situation. Dans le même temps, nous devons donner la priorité au professionnalisme des femmes, ainsi qu'à leurs intérêts personnels et à d'autres défis – par exemple, dans le domaine du maintien de la paix.

Malheureusement, malgré la multitude d'efforts en cours, les femmes continuent d'être victimes de nombreuses formes de violence. Nous sommes profondément préoccupés par les cas de mutilation et de meurtre de femmes, notamment à la suite d'un usage indiscriminé ou excessif de la force. Nous jugeons inacceptable que ces crimes soient balayés sous le tapis, ou qu'ils soient justifiés comme étant inévitables et résultant de ce que l'on appelle des dommages collatéraux.

Ces crimes doivent faire l'objet d'une enquête et leurs auteurs doivent être tenus responsables, et cela ne doit pas s'appliquer uniquement aux crimes commis contre les femmes œuvrant pour la consolidation de la paix. Nous pensons que l'objectif de chaque État est d'assurer la sécurité de chaque citoyen, sans mettre l'accent sur une catégorie particulière. Il est clair que la violence à l'égard des femmes est inacceptable, non seulement dans le domaine du maintien de la paix mais dans tous les contextes. Cette violence est inacceptable à l'égard de quiconque, quel que soit son sexe, sa race, sa langue ou ses convictions.

Nous sommes d'avis que la création de processus préférentiels pour la protection de certaines catégories de participants au règlement des conflits est non seulement contre-productive mais aussi dangereuse, car elle peut attiser des tensions sociales supplémentaires, déclencher de nouvelles vagues de conflits et exacerber ceux existants. Il est évident que la création de conditions sûres pour la participation des femmes à la résolution des conflits exige que la sécurité de tous les participants au processus soit garantie. C'est la seule façon de garantir une paix effective, solide et durable.

En conclusion, je voudrais réaffirmer l'importance que nous accordons à une coopération constructive avec tous les États sur les questions relatives

à la participation égale des hommes et des femmes au traitement des questions de sécurité et à la résolution des conflits dans les principaux forums, conformément aux mandats pertinents.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Norvège d'avoir convoqué ce débat public aujourd'hui, sur ce sujet important. Je voudrais, en particulier, souhaiter la bienvenue parmi nous à S. E. M^{me} Anniken Huitfeldt, Ministre norvégienne des affaires étrangères. Nous remercions la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Michelle Bachelet, de sa contribution. Je remercie également les autres intervenantes, M^{me} Zarqa Yaftali et M^{me} Kaavya Asoka, de leurs exposés.

La participation des femmes à la vie publique et l'élimination de la violence à leur égard sont des conditions préalables à la promotion d'une paix et d'une sécurité durables dans le monde. L'Inde appuie fermement la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus politiques et à la prise de décision afin de promouvoir une société inclusive. L'Inde est passée d'un paradigme de développement des femmes à un paradigme de développement mené par les femmes.

Aujourd'hui, en Inde, il y a plus de 1,3 million de représentantes élues au niveau local qui occupent des fonctions de direction au sein de leurs communautés locales. Nous avons même des *panchayats*, des organes locaux élus au niveau du village, composés entièrement de femmes. Vingt États indiens ont pris des dispositions pour réserver aux femmes 50 % du total des sièges des organes législatifs au niveau local.

Pendant la lutte de l'Inde pour la liberté, les femmes ont joué un rôle de premier plan, dans tous les domaines pratiquement. Cette tradition se perpétue également aujourd'hui. En 2007, l'Inde est entrée dans l'histoire en déployant la toute première unité de police constituée exclusivement de femmes dans une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Cette unité a servi au Libéria pendant 10 ans et par son travail, a montré dans quelle mesure le déploiement d'un plus grand nombre de femmes en uniforme pouvait aider les Nations Unies dans leurs efforts de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Pour renforcer la participation des femmes aux processus de paix et aux processus politiques et éliminer la discrimination et la violence à leur égard, ma délégation voudrait mettre en exergue les points suivants. Premièrement, les États Membres de l'ONU doivent

recenser et éliminer les obstacles à une véritable participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'aux efforts et programmes de consolidation de la paix après les conflits. Pour ce faire, il convient d'élaborer un cadre législatif et judiciaire, d'offrir davantage de perspectives économiques, de renforcer les institutions et les capacités, d'appliquer le principe de responsabilité et de prévenir l'impunité des auteurs de violences à l'égard des femmes.

Deuxièmement, les États Membres doivent créer un environnement propice à la participation et à l'inclusion des femmes dans les processus politiques et la prise de décision. Un environnement politique qui repose sur les principes de la démocratie, du pluralisme et de l'état de droit permet de renforcer le rôle des femmes dans l'édification de la nation et le développement. Dans ce contexte, nous soulignons une fois de plus l'importance d'une gouvernance inclusive et représentative en Afghanistan, qui prévoit la participation véritable des femmes, conformément à la résolution 2593 (2021), adoptée le 30 août 2021.

Troisièmement, en plus de la participation politique, nous devons également mettre l'accent, globalement, sur l'autonomisation socio-économique des femmes, notamment leur accès au crédit, aux finances et à la technologie. Par exemple, du fait d'une fracture numérique de plus en plus grande, les femmes risquent d'être écartées des principaux programmes d'action. Dans cette optique, pour réduire au minimum le fossé entre les sexes, l'Inde a non seulement lancé de nombreuses initiatives numériques centrées sur les citoyens, mais elle a également mis l'accent sur les femmes dans le cadre de ces services. Nous avons ouvert des comptes bancaires en ligne pour plus de 440 millions de personnes, dont plus de 55 % sont des femmes. Pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), cette initiative a permis à près de 200 millions de femmes de bénéficier d'un transfert direct d'allocations.

Quatrièmement, le terrorisme et l'extrémisme violent demeurent la principale menace qui pèse sur la paix et la sécurité dans le monde, qui touche toujours les femmes de manière disproportionnée. Les actes de violence perpétrés par les terroristes contre des femmes et des filles sont monnaie courante. Nous devons y accorder une attention particulière et les condamner fermement. Il est essentiel que le Conseil porte son attention sur les effets et les conséquences du terrorisme sur les droits des femmes.

Cinquièmement, les policières et les soldates de la paix jouent un rôle indispensable dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Elles

sont mieux à même de gagner la confiance d'une partie importante mais marginalisée de la société. Par conséquent, nous avons besoin de plus de femmes dans les opérations de maintien de la paix. L'Inde se félicite de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, qui vise à augmenter le nombre de soldates de la paix. Nous sommes également favorables à ce que davantage de conseillères pour la protection des femmes soient déployées, en vue de mettre en place des dispositifs efficaces de suivi, d'analyse et d'établissement de rapports sur les violences sexuelles liées aux conflits sur le terrain.

Sixièmement, pour s'attaquer véritablement et par la voie des institutions aux inégalités et à la violence auxquelles les femmes sont confrontées et pour garantir leur pleine participation à la prise de décision, l'ONU doit apporter son appui aux États Membres aux fins de renforcement des institutions et des capacités dans les situations d'après conflit. Il est essentiel d'accorder une attention particulière aux femmes dans les processus de consolidation de la paix.

Enfin et surtout, les médias, notamment les médias sociaux, sont une plateforme qui est de plus en plus utilisée par divers acteurs, y compris les terroristes, pour diffuser des idées discriminatoires et promouvoir la radicalisation violente. Les victimes de ces actes criminels en ligne sont souvent des femmes. Pour contrer ce phénomène, nous avons besoin d'un effort sincère, résolu, non discriminatoire et collectif, sur la base d'une approche mobilisant l'ensemble de la société.

Pour terminer, je voudrais paraphraser un éminent philosophe indien, Swami Vivekananda, et réaffirmer que, tout comme un oiseau ne peut pas voler avec une seule aile, il n'est pas possible de parvenir à une paix et un développement durables sans que l'autre moitié soit investie dans la même mesure.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Haute-Commissaire Michelle Bachelet pour les nombreuses informations et idées qu'elle a présentées au Conseil de sécurité aujourd'hui, ainsi que les représentantes de la société civile, M^{me} Zarqa Yaftali et M^{me} Kaavya Asoka, de nous avoir apporté une vision du monde réel, qui est de la plus haute importance pour le débat public d'aujourd'hui.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est une priorité pour le onzième mandat du Brésil en tant que membre élu du Conseil de sécurité. Le Brésil compte saisir cette nouvelle occasion de promouvoir activement ce programme, et ne ménagera aucun

effort pour offrir aux femmes un environnement sûr et propice à une participation pleine, égale et effective à la paix et à la sécurité internationales.

Cette manifestation phare arrive à point nommé. Nous ne devons pas fermer les yeux sur les signes de l'intensification de la violence à l'égard des défenseuses des droits humains, ainsi que des femmes journalistes et des femmes membres de l'appareil judiciaire et des forces de sécurité dans toutes les régions du monde. Lorsqu'ils évaluent les progrès réalisés dans un pays ou une région spécifique ou lorsqu'ils élaborent des mandats, les membres du Conseil de sécurité doivent prendre sérieusement en compte la situation des femmes.

Comme le souligne à juste titre la Norvège dans la note de cadrage élaborée pour la présente séance (S/2022/22, annexe) et comme l'indique le dernier rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827), la situation des femmes et des filles afghanes est une source de préoccupation. Si elle était grave avant la prise du pouvoir par les Taliban, elle est encore pire aujourd'hui.

Le Gouvernement brésilien a lancé un programme de visa humanitaire et de permis de résidence pour les Afghans et toutes les personnes touchées par la crise en Afghanistan. Récemment, grâce à une initiative conjointe du Gouvernement et de la société civile brésilienne, nous avons accueilli dans notre pays des femmes juges afghanes et leurs familles.

Néanmoins, les mesures de solidarité, aussi pertinentes soient-elles, ne suffisent pas. Nous devons condamner toutes les actions qui entravent la participation véritable et volontaire des femmes aux processus de paix et à la société en général. Le Conseil de sécurité doit non seulement agir pour que les femmes soient à la table de négociations de paix, mais également trouver des moyens de protéger de la violence et des intimidations celles qui sont invitées à la table et celles qui travaillent sur le terrain.

En protégeant les femmes qui s'efforcent déjà de changer les choses dans leur communauté, le Conseil de sécurité fait également comprendre que sans la participation des femmes, un pays n'a aucune chance de parvenir à une paix durable, et encore moins au développement économique. Faire en sorte que la participation des femmes aux processus de paix soit la norme et revaloriser leur rôle, y compris en tant qu'intervenantes devant le Conseil de sécurité, est un moyen très concret de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet égard, nous félicitons l'Irlande d'avoir,

au cours de sa présidence du Conseil, en septembre, établi un nouveau record du nombre de femmes invitées à présenter un exposé, et nous espérons qu'il deviendra pratique courante d'inviter les femmes touchées par un conflit armé à rejoindre la table des négociations, aussi bien dans leur pays d'origine qu'ici même.

Le Brésil suggère que le Conseil prenne une autre mesure concrète et importante à la lumière des cibles définies dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, à savoir procéder à une évaluation minutieuse de la situation des femmes qui œuvrent au maintien et à la consolidation de la paix, dans le cadre de tout examen d'un pays ou d'une région inscrit à son ordre du jour. L'enjeu serait de fixer des objectifs précis afin d'œuvrer à l'augmentation du nombre de femmes dans les missions sur le terrain, et de veiller à ce que ces femmes soient en mesure d'avoir une influence, dans divers rôles et à diverses fonctions, et de jouer un rôle de locomotive du changement.

En guise de conclusion, je voudrais citer M^{me} Sima Sami Bahous, Directrice exécutive d'ONU-Femmes qui, durant le débat d'octobre sur les femmes et la paix et la sécurité, avait déclaré : « On ne peut pas attendre des femmes qu'elles construisent la paix si leur vie est constamment menacée » (S/PV.8886, p.5).

M. de Rivière (France) : La France salue la tenue du présent débat à votre initiative, Madame la Présidente. Je remercie la Haute-Commissaire, M^{me} Bachelet, ainsi que les intervenantes de la société civile, pour leurs exposés. À travers elles, c'est le rôle indispensable de toutes les femmes bâtisseuses de paix et défenseuses des droits qui est souligné.

La présente séance tombe aussi à point nommé quand on observe les très graves menaces qui pèsent sur les femmes en ce moment-même en Afghanistan. Nos échanges ont permis de revenir sur les violences, intimidations et représailles à l'encontre des femmes dans les processus de paix. La France est préoccupée par l'augmentation de ces agissements. Elle condamne toutes les atteintes à la participation des femmes dans les processus de paix. Il est inadmissible que quiconque puisse être pris pour cible dans le cadre de son engagement pour la paix. Il s'agit d'atteintes contraires à toutes les valeurs et principes de la Charte des Nations Unies. Ces atteintes nous obligent à agir.

Tout d'abord, la peur doit changer de camp. Les auteurs de ces actes doivent être tenus responsables et répondre devant la justice.

Ensuite, conformément aux résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, les États doivent mettre en place des conditions de sécurité permettant aux femmes engagées de mener leurs activités à l'abri, notamment, de toute ingérence induite. Des mécanismes de prévention et d'alerte précoce doivent être mis en place, avec le soutien des Nations Unies lorsque cela est pertinent.

Troisièmement, nous appelons le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à poursuivre son travail de documentation et à rassembler les bonnes pratiques en la matière. Un soutien important doit être fourni à tous les intervenants de la société civile pouvant faire l'objet de menaces, intimidations ou représailles.

Enfin, nous devons poursuivre nos efforts pour la pleine mise en œuvre de toutes les résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité.

La France met en œuvre une diplomatie féministe ambitieuse. Elle a accueilli à Paris, en juin 2021, le Forum Génération Égalité, en partenariat avec le Mexique, ONU-Femmes, la société civile et la jeunesse. Cette rencontre a permis de lancer une nouvelle dynamique, qui s'appuie sur des engagements forts pour les droits des femmes et des filles. Plus de 40 milliards de dollars de financements y ont été annoncés afin de soutenir un plan mondial d'accélération pour l'égalité d'ici à 2026. La France souhaite également être exemplaire à titre national. Elle a ainsi publié son troisième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité en juin 2021. Elle a aussi rejoint le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire.

Au Conseil de sécurité comme dans l'ensemble des enceintes, la France continuera de veiller à ce que les intervenants et intervenantes de la société civile puissent participer à l'ensemble des discussions pertinentes et qu'ils puissent intervenir sans craindre pour leur sécurité. Les membres peuvent être assurés que la France poursuivra son action déterminée en faveur de la pleine mise en œuvre des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, et notamment des dispositions relatives à la lutte contre les représailles.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cet important débat et d'être venue jusqu'à New York en cette époque où les voyages ne sont pas aussi faciles qu'avant. Je vous remercie également de la présidence norvégienne du Conseil de sécurité, qui, jusqu'à présent, nous semble particulièrement réfléchie, généreuse et bien gérée. Je tiens enfin à remercier les intervenantes de leurs observations et du travail qu'elles accomplissent pour promouvoir ce programme important.

Le Kenya accorde une grande importance à l'action des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix. Il s'attache notamment à faire davantage entendre leur voix et à renforcer leur contribution à la prévention des conflits et au rétablissement de la paix, aussi bien au Kenya que dans notre région immédiate.

La sécurité des femmes participant aux processus de paix et de sécurité est indispensable à la réussite du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Aux niveaux tant communautaire que national, des efforts soutenus doivent être déployés pour protéger la sécurité des défenseurs et défenseuses des droits humains, des champions et championnes de l'égalité des sexes et des représentants et représentantes de la société civile, comme le souligne la résolution 2493 (2019). Nous accueillons donc le thème choisi pour le présent débat public comme un pas en avant décisif dans la mise en œuvre dudit programme par tous les pays, et par l'ONU.

Je voudrais proposer brièvement quatre suggestions qui, je l'espère, peuvent être mises en œuvre concrètement.

Premièrement, les États doivent intensifier les poursuites engagées dans les cas de violence fondée sur le genre et de ses manifestations, qu'il s'agisse de violences sexuelles, de harcèlement, d'attaques, de représailles, d'intimidation en ligne ou de violences physiques faites aux femmes qui participent au programme pour la paix. Le Conseil de sécurité doit également prendre des mesures spécifiques pour que le prix à payer pour avoir intimidé, menacé ou agressé des femmes ayant présenté un exposé au Conseil de sécurité soit plus élevé.

Deuxièmement, le Kenya exhorte la communauté internationale à appuyer les efforts régionaux conçus pour préserver les piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité que sont la protection et la participation. Nous demandons en particulier au Conseil de prendre acte des conclusions de la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui s'est tenue au niveau ministériel le 22 mars 2021, sous présidence kényane, sur le thème « Femmes, paix, culture et inclusion du genre en Afrique », et de les appuyer.

Troisièmement, le Kenya appelle à établir un lien entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et les mécanismes de lutte contre la radicalisation ayant trait à la violence sexuelle et fondée sur le genre, telle qu'elle se reflète dans les actions et les idéologies des groupes terroristes affiliés à Al-Qaïda et à Daech. Nous devons tous comprendre que la cause et l'idéologie

défendues par ces groupes ont érigé en valeur fondamentale le fait de réduire les femmes au silence, de les intimider et d'user de représailles contre elles, et qu'elles cherchent à les exclure totalement de la vie civique.

La résolution 2242 (2015) ne doit pas être une résolution isolée. Au contraire, ses objectifs doivent être associés à des mesures pertinentes issues de résolutions spécifiquement axées sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. En effet, de multiples groupes extrémistes semblent tous partager le même mépris pour la participation, la sûreté et la sécurité des femmes et des filles.

À titre d'exemple du lien que j'évoque, je citerai notamment les résolutions 2354 (2017) et 2178 (2014), qui parlent de lutter contre les discours terroristes en veillant à tenir compte d'argumentaires propices au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La résolution 2331 (2016) s'attaque à la criminalité transnationale organisée, notamment la traite des êtres humains, les enlèvements et les violences sexuelles ainsi que la réduction en esclavage. Elle doit être spécifiquement mise en œuvre en tenant dûment compte des femmes et de la paix et de la sécurité et de la résolution 2242 (2015).

Je tiens à féliciter le Bureau de lutte contre le terrorisme des efforts qu'il a menés à ce jour pour mettre en place un groupe chargé des questions de genre. Nous saluons également l'intégration de cette thématique dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. Nous estimons que ce travail peut encore progresser en coopération avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, pour voir dans quelle mesure les sanctions sont liées à la violence et aux opérations terroristes visant les femmes. Cela permettra de proposer des moyens spécifiques par lesquels le Conseil de sécurité et les États peuvent imposer des sanctions qui protègent mieux les femmes et les filles des terroristes.

La délégation kényane rappelle que la résolution 1960 (2010) porte en particulier sur l'inscription des auteurs de forfaits sur la liste des régimes de sanctions et des rapports du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits. La résolution 2242 (2015) inclut opportunément les groupes terroristes et propose de mettre en place un critère de désignation autonome pour les actes de viol et autres formes de violence sexuelle ainsi que des sanctions ciblées dans les situations de conflit armé.

Malgré l'existence de ces listes d'auteurs, de parties et d'individus récidivistes, dont la majorité sont des acteurs non étatiques et dont plusieurs sont désignés comme des

groupes terroristes et sont soupçonnés de manière crédible de commettre ou d'être responsables de viols systématiques ou d'autres formes de violence sexuelle, il n'y a eu que peu de mesures correctives ou d'application du principe de responsabilité. L'impunité continue de prévaloir, et il incombe au Conseil d'y remédier.

Il faut faire davantage pour la mise en œuvre et l'application effective de ces recommandations afin de renforcer la responsabilité en cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris grâce au travail des conseillers pour la protection des femmes dans le cadre de la coopération avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

La protection des femmes doit inciter le Conseil de sécurité à faire davantage pour améliorer l'efficacité des forces africaines qui luttent contre le terrorisme au Sahel et dans d'autres régions d'Afrique. Appuyer ces efforts de sécurité au moyen des contributions statutaires de l'ONU aiderait directement les femmes et leur sécurité.

La dernière recommandation consiste en fait à rappeler ce qui est le plus évident, mais qui, peut-être pour cette raison, est facilement oublié, à savoir que la meilleure façon de protéger la sécurité et la sûreté des femmes et des filles passe par un gouvernement compétent et inclusif. Pour avoir un Gouvernement compétent, il faut des réformes et des ressources. Nous parlons beaucoup de réforme ici à l'ONU, mais peut-être trop peu des ressources. La croissance économique est nécessaire pour augmenter les impôts, qui à leur tour sont nécessaires pour fournir les services de base et la sécurité, en sus des moyens de subsistance dont les femmes ont besoin pour assurer leur propre sécurité, leur propre sûreté et leur propre autonomie.

C'est pourquoi nous considérons qu'il est indispensable de remettre le développement au centre des débats du Conseil de sécurité et de l'ONU dans son ensemble, car au fondement de l'action des États il doit y avoir des gouvernements disposant de ressources. À cet égard, alors même que nous débattons de la transition vers l'objectif de zéro émission nette et une économie verte, nous devons nous souvenir que cela ne peut se faire au détriment du désir et du besoin de développement des pays du Sud, en particulier de l'Afrique. Nous continuerons de répéter que l'action la plus favorable à la paix que nous puissions entreprendre à l'ONU est de permettre une transition verte qui soit positive pour le développement et la croissance économique de l'Afrique.

Je voudrais conclure en réaffirmant que le Kenya est un champion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous disposons d'un plan d'action

national que nous nous employons à mettre en œuvre pour traduire notre attachement à l'égalité des femmes aux niveaux national, régional et mondial, ainsi qu'à leur sûreté et à leur sécurité.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous sommes heureux de vous voir, Madame la Présidente, présider ce débat sur la protection des femmes contre la violence dans les processus de paix et de sécurité, qui est de la plus haute importance pour le Mexique.

Nous remercions M^{me} Michelle Bachelet de son exposé et apprécions grandement la participation de M^{me} Kaavya Asoka, avec laquelle nous avons pu collaborer par le passé, ainsi que celle de M^{me} Zarqa Yaftali.

Le Mexique réaffirme son attachement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Notre engagement et notre militantisme sur cette question participent de notre politique étrangère féministe. Nous rendons hommage à Almaas Elman, une militante somalienne assassinée à Mogadiscio fin 2019 ; à Hanane Al-Barassi, une éminente avocate libyenne tuée en 2020 ; aux journalistes afghanes assassinées à Jalalabad en mars 2021 ; et à toutes les militantes, artisanes de la paix et courageuses défenseuses des droits de l'homme qui ont été victimes de menaces, de violences ou de représailles. Leur absence nous rappelle que nous n'avons pas su mettre en place les conditions de sécurité leur permettant de participer à la vie publique et politique de leur pays.

Le Mexique demande au Conseil de sécurité de s'exprimer lorsqu'il a connaissance de ces situations, et d'envoyer ainsi un message de rejet sans équivoque. Les femmes œuvrant à la consolidation de la paix qui viennent ici au Conseil de sécurité pour rendre compte de la situation dans leur pays doivent faire l'objet d'une attention particulière, car elles risquent ce faisant leur vie et celle de leur famille.

Durant notre présidence du Conseil en novembre 2021, toutes les personnes qui ont présenté des exposés étaient des femmes, et nous leur en sommes reconnaissants, car elles ont été essentielles au succès de notre programme de travail.

Nous saluons le travail réalisé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le domaine de la protection des intervenantes et l'invitons à se coordonner avec d'autres entités du système des Nations Unies pour mieux articuler les protocoles de protection et de suivi des cas individuels qui le requièrent. Nous l'engageons également à tenir systématiquement informés le Conseil de sécurité et le

Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité afin que nous puissions réagir en temps utile.

En tant que Coprésident, avec l'Irlande, du Groupe informel d'experts le Mexique renouvelle son appel pour que tous les processus de paix incluent systématiquement les femmes dès le début des négociations et à tous les niveaux de décision. Les menaces, les représailles, les discours de haine, les violences sexuelles ou toute autre forme de violence ciblant des militantes, des artisanes de la paix et des défenseuses des droits de l'homme sont inacceptables. Nous devons nous efforcer de les éliminer.

Mais nous avons besoin de mécanismes de protection plus efficaces et, si possible, de mécanismes de prévention, et la société civile, surtout les femmes, doit participer à leur conception et à leur fonctionnement. L'objectif doit être de parvenir à une meilleure protection contre les nombreuses formes de discrimination, qu'elles soient fondées sur la race, l'âge, le lieu d'origine, les croyances, l'orientation sexuelle, le statut migratoire, le handicap ou autre.

La non-application du principe de responsabilité aux auteurs de crimes et l'impunité sont également inacceptables, car elles favorisent de nouveaux cycles de violence. Chaque État doit garantir l'accès à la justice et la prestation de services aux victimes – services de santé sexuelle et reproductive, services de santé mentale et autres mesures de soutien psychosocial.

Enfin, il est urgent de veiller à ce que toutes les opérations de paix mandatées par le Conseil soient dotées des ressources matérielles et humaines nécessaires pour superviser et assurer cette protection à toutes celles qui participent aux processus de paix. Pour ce faire il faudra commencer par être régulièrement et continuellement à l'écoute de leurs expériences, de leurs demandes et de leurs recommandations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Norvège.

Je voudrais commencer par remercier la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'avoir présenté un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui et d'avoir fourni le contexte de cet important débat. Je remercie M^{me} Yaftali pour sa puissante intervention. Il est très important pour le Conseil d'entendre des témoignages directs tels que le sien. Je remercie également M^{me} Asoka pour les conseils de sa coalition sur la manière dont nous pouvons améliorer la situation

des femmes qui édifient la paix et défendent les droits humains, ainsi que les plus de 50 expertes de la société civile qui se sont réunies pour discuter de la question des représailles la semaine dernière. Leurs recommandations seront partagées et guideront notre travail à l'avenir. Je remercie également tous les membres du Conseil et l'ensemble des États Membres Unies de s'être engagés sur ce sujet difficile.

Si nous pouvons être en désaccord sur certains points, nous sommes tous d'accord pour dire que les femmes ont un droit fondamental à participer à la paix et à la sécurité. Ce n'est pas parce que les femmes sont par nature porteuses d'une solution magique pour mettre fin à toutes les guerres ou parce que nous sommes beaucoup plus pacifiques que les hommes – mais parce que les femmes ont des perspectives et des expériences uniques dans leurs communautés. Lorsque les femmes participent, la paix dure plus longtemps.

Cependant, bien trop souvent, participer signifie devenir une cible. Chaque fois que les femmes prennent la parole, nous risquons plus que les hommes, et les femmes qui œuvrent à la consolidation la paix et défendent les droits humains risquent plus que quiconque. Alors qu'elles devraient être reconnues, elles font l'objet de menaces et de violences. Cela signifie que nous devons trouver de meilleurs moyens de renforcer nos mesures de prévention et de réaction afin de protéger et d'autonomiser les femmes et de promouvoir et sauvegarder leur droit à la participation. Dans cette optique, la Norvège souhaite formuler trois recommandations.

Premièrement, la participation des femmes doit devenir la nouvelle norme. La participation est ce qui change la donne à long terme. Lorsque les femmes peuvent influencer directement les décisions relatives à la paix et à la sécurité, elles élaborent des mesures de protection qui leur conviennent, à elles, à leurs familles et à leurs communautés.

Deuxièmement, nous devons fournir les ressources nécessaires pour soutenir les femmes qui édifient la paix et défendent les droits humains à tous les niveaux de la société, et veiller à ce que les entités compétentes des Nations Unies soient mises en place pour faire de même.

Troisièmement, il faut appliquer une politique de tolérance zéro pour les menaces et les représailles qui visent les femmes actives dans les processus de paix et de sécurité, notamment par leur coopération avec le Conseil.

Cependant, les femmes continueront à participer malgré les risques qu'elles encourent. Nous le voyons en Afghanistan, au Soudan du Sud, au Myanmar, au Yémen, au Mali et dans bien d'autres endroits. Si le pire se produit, nous devons assurer une réponse adéquate. Nous devons envisager des sanctions et d'autres mesures dissuasives, et nous devons exiger l'application du principe de responsabilité. Plus tôt dans la journée, la Norvège a participé au lancement d'un nouveau mécanisme de financement visant à assurer une protection. Il s'agit d'un filet de sécurité qui peut fournir une assistance en cas de besoin.

Trop souvent, on dit aux femmes que la sécurité passe avant leur participation, ce qui n'aboutit ni à la participation ni à la sécurité. C'est un faux compromis. Si la paix et la sécurité sont vraiment l'objectif et si la protection des femmes est l'objectif, la participation est le seul moyen de les atteindre. Par conséquent, nous devons protéger la participation.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à quatre minutes au maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur micro se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer ma reconnaissance à la Norvège pour avoir organisé cet important débat sur les femmes et la paix et la sécurité, en mettant l'accent sur la création d'un environnement sûr et favorable aux femmes. Je remercie la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et les représentantes de la société civile pour leurs exposés.

Tout d'abord, le Japon partage les profondes préoccupations concernant les attaques contre les femmes défenseuses des droits de l'homme, journalistes et autres que nous signale le rapport du Secrétaire général (S/2021/827) sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous sommes également très impressionnés par l'analyse figurant dans le rapport de l'objectif d'inverser la hausse des dépenses militaires mondiales et de garantir un investissement plus important dans la sécurité humaine. Comme l'indique le rapport au paragraphe 1, « encourager les investissements dans les infrastructures et les

services sociaux qui renforcent la sécurité humaine » est ce dont nous avons réellement besoin pour la prévention des conflits, et la consolidation et la pérennisation de la paix. Cela est particulièrement vrai dans le contexte des femmes et de la paix et la sécurité.

Les organismes des Nations Unies et les organismes non gouvernementaux locaux peuvent certainement jouer un rôle clé dans le soutien et la protection des femmes en s'engageant dans les processus de paix et de sécurité. Le Japon soutient activement le renforcement des capacités des femmes locales chargées de la consolidation de la paix par le biais d'un certain nombre de projets d'ONU-Femmes. Afin de faire face aux menaces et aux violences continues contre les Afghanes, y compris les défenseuses des droits humains, le Japon a décidé de financer un nouveau projet d'ONU-Femmes qui soutient les organisations locales de la société civile qui gèrent des abris et des centres communautaires pour les survivantes de la violence.

À long terme, cependant, il n'existe pas de solution magique pour créer un environnement sûr et favorable aux femmes de manière durable. Nous devons plutôt mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives, dirigées par chaque pays et qui peuvent protéger et autonomiser les personnes et favoriser la confiance dans la société.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence la violence en ligne comme une nouvelle forme de menace visant les défenseuses des droits humains. Le Japon soutient l'étude en cours menée par ONU-Femmes dans 21 pays arabes, avec un accent particulier sur la violence en ligne contre les femmes, y compris les militantes et les défenseuses des droits humains. Cette étude a pour but de clarifier les lacunes existant dans les systèmes juridiques afin de prévenir la violence en ligne et d'identifier les difficultés de signalement et d'accès aux services. Le projet permettra également de recenser les lois existantes. Nous espérons que les conclusions du projet contribueront à renforcer la capacité institutionnelle de la région de faire face à cette nouvelle menace.

Enfin, la participation pleine, égale et effective des femmes qui défendent les droits humains et œuvrent à la consolidation de la paix nécessite des efforts collectifs à long terme. Le Japon est déterminé à jouer son rôle dans cette entreprise.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Malte.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Malte remercie la délégation norvégienne d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur le thème « Protéger la participation : combattre la violence ciblant les femmes dans les processus de paix et de sécurité ». Nous nous félicitons de la dynamique créée dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité ces derniers mois et nous réaffirmons qu'il importe que nous restions tous saisis de cette question.

Je remercie également la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de ses observations éclairantes, ainsi que les intervenantes d'aujourd'hui, qui ont partagé leurs expériences et fait part de leurs préoccupations. Il importe que la communauté internationale reconnaisse et appuie l'action qu'elles mènent.

Malte s'associe aux déclarations qui seront prononcées au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Les défenseuses des droits humains, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les défenseuses de l'égalité des genres, les femmes politiques, les femmes journalistes et les autres femmes membres de la société civile jouent un rôle crucial dans la promotion des objectifs communs de paix, de justice, de droits de la personne et d'application du principe de responsabilité. Malheureusement, elles sont constamment attaquées pour l'action qu'elles mènent. Soyons clairs : ces agissements sont inacceptables et doivent être condamnés de la manière la plus catégorique qui soit.

Plus de deux années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution 2493 (2019), mais des mesures plus énergiques s'imposent pour combattre la violence, les menaces et le harcèlement, en ligne et hors ligne. L'objectif commun qui est le nôtre de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes, dans toute leur diversité, à toutes les étapes des processus de paix ne peut être atteint si les femmes craignent pour leurs vies et celles des membres de leur famille. Cet objectif commun doit être au centre de tous nos efforts, car la participation et le leadership des femmes sont essentiels pour instaurer une paix durable.

Les piliers « participation » et « protection » du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sont étroitement liés. Il ne peut y avoir de participation sans protection. Si nous voulons combler les lacunes dans la mise en œuvre de ce programme, nous devons enquêter rapidement sur les actes d'intimidation, les menaces, les violences et les autres violations ciblant les femmes qui

participent aux processus de paix et de sécurité, notamment les défenseuses des droits humains. C'est à l'État qu'il incombe au premier chef d'instaurer des conditions sûres et propices à toutes les femmes participant aux processus de paix, et l'ONU doit montrer l'exemple.

Les missions spéciales des Nations Unies sur le terrain ont la responsabilité de les appuyer et de les protéger. Aucun membre de la société civile ne doit craindre des représailles pour avoir coopéré avec l'ONU. Le Conseil de sécurité est doté d'un mandat solide qui lui permet de traiter ces questions et a exhorté à plusieurs reprises les États Membres à agir à cette fin. Il convient d'allouer aux cadres existants les ressources dont ils ont besoin pour être pleinement effectifs. Par ailleurs, les États Membres doivent se faire davantage entendre pour défendre systématiquement l'espace dévolu à la société civile et condamner les attaques dont il fait l'objet.

Aujourd'hui, nous appelons une nouvelle fois au respect et à la protection des acteurs qui sont au cœur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et nous soulignons l'importance des processus de paix inclusifs. Les femmes ont un rôle fondamental à jouer s'agissant de façonner l'avenir des sociétés dans lesquelles elles vivent et doivent être présentes à la table de négociation. Ce faisant, nous donnerons à la paix à long terme de bien meilleures chances de succès, car sans les femmes, il n'y a pas de paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovénie.

M. Malovrh (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la délégation norvégienne d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je remercie toutes les intervenantes de leurs exposés et témoignages.

La Slovénie s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne et tient à faire la déclaration suivante à titre national.

Il est bien connu que seuls les processus de paix et les processus politiques qui sont véritablement inclusifs sont susceptibles d'apporter des solutions et une paix durables. Il est grand temps que nous éliminions effectivement les obstacles existants à la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, aux processus décisionnels, et que nous prévenions la violence contre les femmes, qui reste un obstacle majeur à leur participation aux processus de paix et de sécurité.

Les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les femmes responsables politiques, les militantes et les défenseuses des droits humains jouent un rôle

crucial dans la promotion de la paix, des droits de la personne et de l'égalité des genres. Nous condamnons avec la plus grande fermeté tous les actes d'intimidation, les menaces et les violences ciblant les femmes. Les femmes méritent notre plein appui ainsi que des conditions sûres et propices à leur participation effective aux processus de paix et à l'action précieuse qu'elles mènent.

Compte tenu des niveaux alarmants de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, notamment la violence politique ciblant les femmes, notre débat d'aujourd'hui tombe à point nommé. La Slovénie réaffirme son appui total aux femmes et aux filles d'Afghanistan. Leur participation libre et sur un pied d'égalité et le respect de leurs droits fondamentaux sont des conditions préalables à la construction d'une société afghane pacifique, durable et résiliente.

Lorsque les actes d'intimidation et de violence sont dirigés contre les femmes parce qu'elles exercent leur droit de participer à la vie publique et politique, le Conseil de sécurité ne doit pas rester silencieux. Il doit agir pour protéger les voix de la société civile et l'espace qui lui est dévolu, ainsi que les défenseuses des droits humains et les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, et condamner toute violence et toute attaque contre elles. Les actes de représailles contre les membres de la société civile qui coopèrent avec l'ONU ou contre ceux qui font des exposés devant le Conseil de sécurité ne sauraient rester sans suite. Il faut prévenir l'impunité en ce qui concerne toute violence, en particulier celle qui cible les femmes, et garantir le respect du principe de responsabilité.

La Slovénie accorde une grande importance à la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en particulier à la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité, aux processus de paix et de sécurité. Par ailleurs, nous déployons régulièrement des femmes parmi le personnel en tenue dans les opérations et missions de paix, y compris à des postes de haut rang. Les femmes occupent des postes de direction au sein des forces armées slovènes dans des domaines fonctionnels et dirigent des unités tactiques, tant sur le territoire national que dans les contingents à l'étranger.

Attachée au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la Slovénie a créé le Centre spécial d'éducation et de formation à la participation aux opérations et missions de maintien de la paix. Une partie importante du programme d'éducation assuré par le nouveau Centre se concentre sur les besoins des communautés locales, en particulier sur les droits des femmes et des filles. En outre, dans le cadre de la mise en œuvre du programme

pour les femmes et la paix et la sécurité, la Slovénie finance plusieurs projets visant à régler les problèmes liés à la violence fondée sur le genre dans les Balkans occidentaux, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Pour terminer, je tiens à exprimer l'attachement sans réserve de la Slovénie à nos efforts collectifs visant à prévenir les attaques contre les défenseuses des droits humains, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les dirigeantes de la société civile, ainsi qu'à assurer un environnement sûr et inclusif dans notre quête d'une paix et d'une sécurité internationales durables.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rae (Canada) (*parle en anglais*) : C'est avec un grand plaisir que je prends la parole au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, un réseau informel de 65 États Membres qui représentent les cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne.

Le Groupe remercie la délégation norvégienne d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je vous remercie vivement, Madame la Présidente, d'avoir mis en évidence les liens importants entre la protection des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et des défenseuses des droits humains et leur participation à la promotion de la paix et de la sécurité. Nous voulons souligner trois points.

Tout d'abord, nous condamnons tous les actes de harcèlement ainsi que toutes les menaces, attaques et représailles contre les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, les défenseuses des droits humains et les défenseuses de l'égalité des genres. Conformément à la résolution 2493 (2019), nous exhortons tous les États Membres à lutter contre ces problèmes, en ligne et hors ligne, ainsi que contre toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre à l'égard de ces femmes. Nous exhortons également les États Membres à demander des comptes à tous les auteurs de tels actes. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que certaines femmes ont subi des représailles pour avoir présenté des exposés au Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies doivent élaborer des mesures efficaces pour prévenir ces représailles et y réagir.

En deuxième lieu, nous appelons tous les États Membres à mettre en place des conditions sûres et propices aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, aux défenseuses des droits humains et aux défenseuses de l'égalité des genres. Elles doivent recevoir le soutien dont elles ont besoin pour mener leurs activités de manière sûre et indépendante et à l'abri de toute ingérence

indue. Ce soutien comprend notamment la promotion des droits fondamentaux des femmes et des filles, le renforcement de la capacité des institutions nationales à assurer la protection des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, l'élaboration de mécanismes locaux d'alerte précoce et le soutien aux personnes à risque. Il est essentiel que nous travaillions directement avec les personnes visées pour comprendre les menaces auxquelles elles sont confrontées, et que nous travaillions en partenariat avec elles pour trouver les moyens de renforcer efficacement leur protection et de mettre un terme à ces menaces.

Nous sommes favorables à ce que le Conseil de sécurité intègre et applique la violence sexuelle comme critère de désignation dans les régimes de sanctions des Nations Unies. Le Groupe encourage également le Conseil de sécurité à veiller à ce que les opérations de paix soient mandatées pour assurer aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et aux défenseuses des droits humains qui sont en danger un soutien qui tienne compte des questions de genre, ainsi que pour surveiller son exécution et en rendre compte.

Enfin, nous encourageons l'ONU, les États Membres, les institutions financières internationales et les autres parties prenantes concernées à fournir un financement rapide, souple et réel pour la protection des artisanes de la paix, des défenseuses des droits humains et des défenseuses de l'égalité des genres, en particulier celles qui ont besoin d'une aide d'urgence, notamment un soutien psychosocial. Ensemble, nous pouvons et devons faire plus pour soutenir toutes les femmes qui sont en première ligne des efforts de paix et de sécurité.

(l'orateur poursuit en français)

Très brièvement, au nom du Canada, j'ajoute que le danger que les femmes encourent reflète la réalité de la violence dirigée contre les femmes dans le monde entier, y compris au Canada. En effet, dans mon pays aussi, les femmes qui consacrent leur vie à la démocratie, à la paix et à la justice sont menacées et même attaquées, tant virtuellement que physiquement. Les femmes autochtones, les femmes racisées et les autres femmes qui se heurtent déjà à plusieurs autres formes de discrimination sont particulièrement prises pour cible simplement parce qu'elles sont des femmes et qu'elles exercent leurs droits fondamentaux.

Nous devons agir ensemble maintenant et mettre en place les conditions sûres que le Conseil a demandées dans la résolution 2493 (2019). Nous ne pouvons pas nous permettre de rester passifs devant les enjeux de la sécurité des femmes.

(l'orateur reprend en anglais)

J'aimerais conclure en ajoutant ceci : les femmes nous disent très clairement dans le monde entier, dans cette salle et dans la salle de l'Assemblée générale, ce dont elles ont besoin pour leur soutien et leur protection. Nous devons continuer de poser des questions. Mais, avant tout, nous devons maintenant tendre l'oreille, et nous devons agir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande.

M^{me} Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom de la Nouvelle-Zélande.

La Nouvelle-Zélande remercie la Norvège d'avoir choisi comme thème pour le débat d'aujourd'hui la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix et de sécurité. Nous soutenons pleinement la volonté de la Norvège d'accroître la participation des femmes pendant sa présidence du Conseil, et nous sommes déterminés à promouvoir cet objectif commun dans toutes les instances des Nations Unies.

Bien que la résolution 1325 (2000) exhorte tous les acteurs à accroître la participation des femmes et la prise en compte des questions de genre dans tous les efforts que déploie l'ONU en matière de paix et de sécurité, le rapport du Secrétaire général de 2021 sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827) met en relief des lacunes persistantes et préoccupantes dans l'application de la résolution. Il est notamment nécessaire de renforcer les mesures de protection des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, des défenseuses des droits humains et des représentantes de la société civile.

Le débat d'aujourd'hui nous donne l'occasion de dresser ensemble le bilan du chemin parcouru et de ce qu'il reste à faire. Les États Membres de l'ONU doivent faire preuve d'audace et de cohérence dans leur condamnation des personnes qui réduisent au silence les femmes impliquées dans les processus de paix ou dans tout autre contexte, et amener ces personnes, sans exception, à répondre de leurs actes.

La Nouvelle-Zélande appelle tous les États Membres à continuer de chercher des moyens novateurs et durables de créer des environnements sûrs et favorables aux femmes et aux filles dans toute leur diversité. Des initiatives claires, assorties de ressources suffisantes, rapides, axées sur les opérations et fondées sur les meilleures pratiques partagées par les États Membres doivent être mises en œuvre dans le cadre des efforts de maintien et de consolidation de la paix.

Dans le cadre du débat d'aujourd'hui et sur la base des enseignements que nous avons tirés, la Nouvelle-Zélande recommande d'envisager les initiatives suivantes pour renforcer l'efficacité opérationnelle des soldats de la paix.

Premièrement, nous recommandons l'adoption d'une initiative visant à soutenir l'analyse des questions de genre. Dès le début de tout processus, l'analyse des questions de genre est fondamentale pour comprendre la situation et aider les décideurs au sein des opérations de maintien de la paix et dans le pays hôte. La compréhension des dynamiques culturelles liées au genre permet de recenser les défis et les solutions potentielles aux problèmes complexes de la consolidation et du rétablissement de la paix.

Deuxièmement, la Nouvelle-Zélande a constaté *de visu* l'immense valeur de la promotion d'un personnel de maintien de la paix sensibilisé aux questions de genre, qui comprend l'environnement local et les personnes qu'il doit servir. Nous avons pu le vérifier dans le cadre de nos activités de rétablissement de la paix dans les pays du Pacifique Sud, y compris les opérations très récentes menées dans les Îles Salomon.

Troisièmement, le pouvoir des équipes diversifiées permet non seulement d'améliorer les performances, mais aussi de promouvoir l'inclusion et l'égalité, ce qui est une caractéristique essentielle de l'approche de la Nouvelle-Zélande en matière de paix et de sécurité et au-delà. Le programme de formation des dirigeants Wahine Toa, conçu pour accroître la participation des femmes aux forces de défense néo-zélandaises, y compris les opérations de maintien de la paix, peut servir de modèle, car il a fait ses preuves.

Il est clair, à entendre les deux intervenantes de la société civile aujourd'hui, que leurs voix et la voix des femmes de la société civile, dans toute sa diversité, sont indispensables pour promouvoir la participation des femmes aux processus de paix. Aucune femme qui œuvre à la consolidation de la paix ne devrait voir son droit de participer limité de quelque manière que ce soit, en particulier en raison de menaces de violence, d'intimidation ou de représailles. Toute mesure de représailles envers des représentantes de la société civile qui ne font que présenter un exposé au Conseil, comme d'autres l'ont déjà mentionné ce matin, constitue un affront à leurs droits humains fondamentaux de participer et de partager leur expérience. Nous devons tirer parti de leurs compétences si nous voulons bâtir la paix et régler tous les conflits dont nous sommes témoins aujourd'hui.

La Nouvelle-Zélande siègera cette année au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix et continue de financer le Fonds pour la

consolidation de la paix. Nous sommes ainsi déterminés à promouvoir la stratégie de la Commission de consolidation de la paix en matière d'égalité des genres afin de garantir que tous les volets du travail de consolidation de la paix de l'ONU tiennent compte de l'égalité des genres sur le long terme. L'inclusion est fondamentale pour une paix durable, et nous chercherons à asseoir notre action sur des opérations de consolidation de la paix qui prennent en compte les questions de genre, en mettant en avant les différents points de vue des femmes. Telle est notre volonté inébranlable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur.

M. Skoog (*parle en anglais*) : Je félicite la Norvège de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et de la priorité de premier ordre qu'elle accorde à cette question pendant sa présidence.

Je prends la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à la présente déclaration.

Nous avons beaucoup à dire sur ce sujet, et nous distribuerons notre déclaration complète par d'autres moyens. Je vais maintenant en présenter une version abrégée.

Soutenir les organisations indépendantes de la société civile, promouvoir l'espace civique et protéger les défenseuses des droits humains et les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix sont des priorités essentielles de l'Union européenne. Nous déplorons que des médiatrices, des journalistes, des femmes politiques, des travailleuses humanitaires, des dirigeantes de la société civile et des défenseuses des droits humains se heurtent à des difficultés croissantes et spécifiques qui entravent souvent leur capacité d'action.

Partout dans le monde, nous avons constaté les répercussions disproportionnées des conflits sur les femmes et les filles. Nous sommes profondément préoccupés par l'utilisation de la violence sexuelle et fondée sur le genre comme arme de guerre en Éthiopie, notamment dans la région du Tigré, et par les menaces persistantes de violence contre les femmes dans des pays comme l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, le Myanmar, le Soudan du Sud et le Yémen.

S'agissant de l'Afghanistan, l'Union européenne a renforcé son soutien aux Afghanes en danger, notamment au moyen d'un programme dédié aux défenseuses des droits humains. La protection des droits fondamentaux des femmes et des filles en Afghanistan doit faire partie intégrante de nos priorités politiques. L'Union européenne a répondu très généreusement aux appels humanitaires, et ce pour de bonnes raisons, mais un soutien plus large dépendra du respect par l'Afghanistan des normes et cadres internationaux en matière de droits humains.

Au cours de la mise en œuvre du plan d'action de l'Union européenne pour les femmes et la paix et la sécurité et d'autres programmes, nous avons formulé six recommandations visant à renforcer la prévention et la lutte contre les menaces.

Premièrement, l'intégration systématique des questions de genre, fondée sur des analyses ciblées, doit s'appliquer à toutes les actions.

Deuxièmement, la visibilité peut être un outil puissant pour assurer la protection si elle est décidée en étroite consultation avec les femmes concernées.

Troisièmement, il convient d'accorder une attention particulière à ceux et celles qui sont confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination et de violence, notamment les femmes jeunes ou âgées, les femmes ayant un handicap, les femmes autochtones et les lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes.

Quatrièmement, nous devons faire davantage pour lutter contre l'impunité. Nous réaffirmons notre appui à la Cour pénale internationale et demandons au Conseil de sécurité d'intégrer et d'appliquer la violence sexuelle et fondée sur le genre dans les conflits comme critère de désignation dans les régimes de sanctions de l'ONU.

Cinquièmement, les dialogues politiques et les efforts diplomatiques sont importants pour promouvoir la prévention et le principe de responsabilité.

Sixièmement, des fonds doivent être alloués pour financer les mesures de protection. À cet égard, nous saluons l'initiative présentée aujourd'hui. Le mécanisme de l'Union européenne pour les défenseurs des droits de l'homme, par exemple, dispose d'un budget de fonctionnement de 15 millions d'euros pour trois ans, et tout défenseur des droits de l'homme en danger peut demander une protection.

Le Conseil de sécurité dispose d'un mandat fort pour s'occuper de ces questions. Les cadres existants doivent bénéficier de l'attention et des ressources

nécessaires pour être pleinement mis en œuvre. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, la Haute-Commissaire aux droits de l'homme et son bureau ont un rôle clef à jouer à cet égard. Nous encourageons une plus grande coopération entre la Haute-Commissaire et le Conseil de sécurité sur ces questions.

Enfin, la société civile doit faire partie de la solution. Nous vous félicitons, Madame la Présidente, d'avoir invité les intervenantes qui se sont exprimées aujourd'hui et dont le travail est louable. Nous demandons instamment aux membres du Conseil de continuer d'inviter davantage de défenseuses des droits humains et de dirigeantes de la société civile à faire des exposés au Conseil, tout en prenant toutes les précautions nécessaires pour assurer leur sécurité. Le projet innovant de trio présidentiel pour les femmes et la paix et la sécurité, lancé par l'Irlande, le Kenya et le Mexique l'année dernière, et l'initiative en cours concernant la présidence lancée par le Niger, la Norvège, l'Albanie et les Émirats arabes unis sont des mesures positives à cet égard.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Stefanile (Italie) (*parle en anglais*) : Nous saluons l'initiative de la Norvège d'organiser ce débat public et nous remercions les intervenantes de leurs contributions.

L'Italie s'associe à la déclaration qui vient d'être faite par l'observateur de l'Union européenne (UE), ainsi qu'à celle qui a été prononcée par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et tient à ajouter les observations suivantes à titre national.

Nous sommes pleinement conscients de la nécessité urgente de créer un environnement permettant aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, aux défenseuses des droits humains et aux représentantes de la société civile de mener à bien leur travail en toute sécurité. Pour atteindre cet objectif, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin à la montée actuelle de la violence ciblant les femmes dans les processus de paix. La coopération internationale doit être renforcée afin de favoriser des stratégies de prévention et d'adaptation efficaces.

La participation pleine, égale et effective des femmes à tous les aspects de la vie humaine passe par l'éradication de la violence sexuelle et fondée sur le genre. En même temps, la participation des femmes aux prises de décisions est un des principaux outils de prévention de la violence grâce à une meilleure

reconnaissance de leur rôle dans les sociétés nationales. Ces deux dimensions sont donc profondément interconnectées et se renforcent mutuellement.

Les négociations de paix et l'application des accords de paix doivent être inclusives : toutes les voix de la société civile doivent être entendues et avoir la possibilité de jouer leur rôle dans l'instauration d'un avenir durable. En particulier, la participation des femmes augmente considérablement la probabilité d'accords de paix durables.

L'Italie appuie la résolution 1325 (2000) depuis son adoption, et la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité figure toujours parmi les priorités de notre politique étrangère. Nous sommes actuellement dans la phase de mise en œuvre de notre quatrième plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, qui couvre la période de 2020 à 2024. Dans le même temps, nous continuons de dialoguer avec nos partenaires de l'Union européenne dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de l'UE correspondant pour la période 2019-2024.

Promouvoir la participation des femmes aux activités de médiation est l'un de nos principaux objectifs fixés de longue date. En 2017, l'Italie a contribué au lancement du Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, qui rassemble désormais plus de 60 médiatrices qualifiées de 21 pays de la région méditerranéenne.

Nous restons également déterminés à fournir à nos contingents de maintien de la paix une formation ciblée sur les questions de genre et à promouvoir la présence de femmes dans leurs rangs, conformément à la résolution 2538 (2020). L'Italie appuie l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation sexuelle par les soldats de la paix de l'ONU. Nous avons adhéré aux Principes de Kigali sur la protection des civils en 2015, ainsi qu'au pacte facultatif par lequel les États Membres se sont engagés à prendre des mesures pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Nous sommes également membre du cercle de dirigeantes et de dirigeants unis dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies et l'action menée pour y faire face lancé par le Secrétaire général en 2017.

Nous restons très préoccupés par le recours à la violence sexuelle et par la menace persistante de violence à l'égard des femmes dans plusieurs pays en situation de conflit. En Afghanistan en particulier, nous réaffirmons la nécessité de veiller à ce que le respect des droits

fondamentaux des femmes et des filles afghanes fasse partie intégrante du présent et de l'avenir du pays. Cette nécessité était au centre de la réunion ministérielle que l'Italie a organisée avec succès en marge de la dernière semaine de réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, et elle continuera de guider notre politique et notre action à l'égard de l'Afghanistan.

Enfin, nous souhaitons réaffirmer notre plein appui aux efforts déployés par la Haute-Commissaire aux droits de l'homme et exprimons l'espoir qu'une coopération accrue entre le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de sécurité puisse contribuer de manière décisive à prévenir la violence ciblant les femmes et à faire en sorte que les femmes puissent participer pleinement aux processus de paix et de sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Szczerski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Norvège d'avoir organisé cette séance sur une question aussi importante, et je remercie également toutes les intervenantes de leurs contributions enrichissantes.

Les violences, les intimidations et les menaces ciblant les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et qui défendent les droits de la personne se multiplient. Ces actes, qui visent à empêcher les femmes de participer à la vie politique et à restreindre leur activité publique, ont des effets préjudiciables sur la prévention des crises et le relèvement postconflit en général. Ce phénomène négatif représente une grave menace pour la paix, la démocratie et les droits de l'homme.

Les missions politiques et de maintien de la paix de l'ONU jouent un rôle important à cet égard. Il est donc indispensable d'intégrer des mandats de protection des femmes, de prévention et de suivi dans les activités quotidiennes des missions de l'ONU. La mise en place de mécanismes de protection adéquats et efficaces figure parmi les conditions essentielles à la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix et de sécurité. Ces instruments doivent être axés sur la question de l'impunité des auteurs de crimes contre les femmes, ainsi que sur les efforts visant à aider les victimes de ces crimes. Nous devons également donner la priorité à l'expertise des femmes œuvrant à la consolidation de la paix et à la coopération entre le personnel des opérations de maintien de la paix et les dirigeantes locales afin d'élaborer des stratégies ciblées visant à identifier les risques et les menaces potentielles.

Le leadership des femmes n'est toujours pas reconnu. Des mesures politiques et financières doivent être employées pour promouvoir davantage le rôle des femmes et leur influence sur les processus de paix et de sécurité. Nous devons utiliser toutes les plateformes disponibles pour promouvoir la mise en œuvre complète de tous les principes du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans des contextes particulièrement difficiles où le droit de participation des femmes est mal reconnu et mal protégé, nous devons faire pression sur les parties concernées pour qu'elles incluent les femmes à tous les stades de la prévention et du règlement des conflits et du processus de consolidation de la paix, et garantissent leur protection et leur sécurité.

La participation des femmes aux processus de médiation menés par l'ONU doit être une condition préalable. Afin de faire entendre la voix des femmes et de mettre en avant leur leadership, nous devons créer un environnement sûr et favorable et leur fournir un appui technique, financier et politique adéquat. Pérenniser les gains liés à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste un défi, en particulier dans les contextes postconflit et de transition.

Les soldats de la paix doivent consulter systématiquement et de manière inclusive les membres de la société civile, y compris les organisations dirigées par des femmes, afin d'identifier les priorités de la transition et les lacunes potentielles en matière de protection. Il est impératif que, lorsque les Casques bleus se retirent, l'équipe de pays et les autres organismes des Nations Unies disposent d'un dispositif d'alerte rapide et de capacités d'intervention appropriées en ce qui concerne la possibilité de violence contre les femmes.

Je voudrais également souligner que la protection des défenseurs des droits de l'homme est l'une des principales priorités du mandat actuel de la Pologne au Conseil des droits de l'homme, ainsi que l'une des questions clefs abordées dans le plan d'action national polonais pour les femmes et la paix et la sécurité. L'appui aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme constitue également l'une des priorités de la coopération polonaise au service du développement.

Enfin, je voudrais souligner l'importance de faire des objectifs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité une réalité. Ce programme, qui découle de la nécessité d'assurer concrètement une plus grande égalité, sert de cadre aux efforts, actions et activités menés afin de relever les défis multidimensionnels auxquels les femmes et les filles doivent faire face lorsqu'elles tentent de bâtir une paix durable.

Les circonstances complexes en matière de sécurité exigent une pluralité de méthodes et d'approches. Afin d'améliorer la protection des femmes et des défenseurs et défenseuses des droits humains, un soutien juridique et politique adéquat doit être garanti. Les politiques et procédures à long terme doivent être renforcées, et des mécanismes de coordination doivent être mis en place. En outre, les rôles et les responsabilités des parties impliquées doivent être clarifiés afin de permettre une réponse efficace et constructive face aux menaces contre les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix. La récente flambée de violence à l'encontre des femmes qui participent aux processus de paix et de sécurité montre qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir d'être de retour dans cet hémicycle, surtout pour un sujet aussi important que les femmes et la paix et la sécurité. Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat public.

L'Estonie s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

L'Estonie condamne fermement les menaces et les attaques persistantes à l'encontre des défenseuses des droits humains et des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, en ligne et hors ligne.

Les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix sont souvent parmi les rares personnes qui ont le courage de s'exprimer en faveur du changement et de la paix. Pourtant, les gouvernements et les parties belligérantes n'ont pas souvent le courage de les écouter. Au contraire, les femmes sont réduites au silence par la violence ou les menaces de violence. C'est le cas dans plusieurs situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, de l'Afghanistan au Yémen en passant par Haïti.

Ces menaces ciblent notamment, et cela est assez incroyable, les femmes qui s'adressent au Conseil de sécurité et qui ont pour seule arme des mots qui visent à parvenir à la paix. Nous ne pouvons pas nous permettre que ces femmes se taisent ; cela saperait le travail du Conseil sur la paix et la sécurité. L'Afghanistan illustre parfaitement les conséquences que l'exclusion des femmes peut avoir sur le processus politique et de paix.

Le Conseil de sécurité, à l'instar des autres entités des Nations Unies, tarde à remédier à ces risques, ne parvenant généralement pas à trouver un consensus quant à l'existence même de ces défenseuses des droits humains.

Il faut que tous les États se mobilisent pour protéger la liberté d'expression et d'association ainsi que la vie des défenseuses des droits humains et des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, notamment en adoptant des mesures pour les soutenir conformément aux résolutions du Conseil.

Le Conseil de sécurité doit condamner les attaques dirigées contre les défenseuses des droits humains, y compris celles qui s'expriment devant le Conseil, et poursuivre l'adoption et l'utilisation de sanctions en rapport avec la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Nous devons garantir une véritable obligation de rendre des comptes afin d'augmenter les conséquences, actuellement négligeables, des attaques dirigées contre les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, notamment au moyen de systèmes juridiques nationaux et de mécanismes de justice internationale tels que la Cour pénale internationale, tout en offrant protection et soutien à celles qui portent plainte.

Comme nous en avons fait l'expérience pendant notre mandat au Conseil de sécurité, il faut établir des procédures, des dispositifs d'échanges d'informations et des lignes directrices au niveau de l'ONU, qui doivent être élaborés en collaboration avec les défenseuses des droits humains.

De plus, il faudrait que la voix forte de l'ONU évoque régulièrement – au plus haut niveau – les attaques et les menaces spécifiques dans des déclarations et des exposés périodiques. Pour cela, nous avons besoin que les missions des Nations Unies rendent systématiquement compte des menaces contre les femmes engagées dans les processus politiques et de paix.

Enfin, nous devons à nouveau mettre l'accent sur les ressources. À cet égard, nous saluons le lancement du guichet de financement dans le cadre du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire et le travail effectué par ONU-Femmes dans le cadre du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

M^{me} Theofili (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la Norvège d'avoir organisé cet événement opportun, ainsi que nos intervenantes de leurs exposés détaillés.

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur, et souhaite faire des observations supplémentaires.

La représentation et le leadership des femmes dans les processus de paix peuvent améliorer les perspectives de viabilité des accords de paix et facilitent également la participation des femmes aux phases ultérieures de transition politique. Pourtant, la participation égale des hommes et des femmes est souvent entravée par des obstacles persistants, tels que des normes et des attitudes sociétales restrictives. En outre, les niveaux d'éducation relativement faibles et les multiples charges familiales et professionnelles, auxquels les femmes doivent souvent faire face dans les zones touchées par les conflits, affaiblissent le rôle bénéfique qu'elles peuvent avoir dans la promotion d'une paix et d'une sécurité pérennes. Dans le même temps, les violences sexuelles et fondées sur le genre liées aux conflits et dirigées contre les femmes en raison de leur participation aux processus de paix et de sécurité restent à un niveau alarmant.

Dans ce contexte, il est urgent de créer un environnement sûr et porteur où les femmes, en particulier les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix au niveau local, les défenseuses des droits humains et les représentantes de la société civile, peuvent mener à bien leur travail en toute liberté et sans craindre une quelconque forme de violence ou d'intimidation.

Cet objectif suppose avant tout de prendre des mesures politiques internationales globales et cohérentes, qui tiennent systématiquement compte de la problématique femmes-hommes. Dans cette optique, il est essentiel de lutter contre l'impunité et de veiller à ce que les auteurs de violences sexuelles, fondées sur le genre et liées à des conflits répondent de leurs actes afin de garantir une protection substantielle aux femmes qui participent aux processus de paix et de sécurité. Par conséquent, une réponse internationale adéquate doit inclure une approche de la sécurité humaine qui met l'accent sur les défis singuliers auxquels les femmes et les filles doivent faire face et qui vise à trouver des solutions centrées sur les personnes, axées sur la prévention et tenant compte de la dimension de genre, et fondées sur l'appropriation nationale.

Mon pays soutient pleinement la mise en œuvre cohérente des ordres du jour interdépendants du Conseil de sécurité et fait, à titre prioritaire, de la représentation, de la participation et du leadership des hommes et des femmes sur un pied d'égalité, une question transversale qui oriente sa politique nationale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, la Grèce cherche à renforcer une

coopération efficace avec toutes les parties prenantes à tous les niveaux afin de faire progresser le rôle crucial des femmes dans les processus de paix.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer la détermination de la Grèce à prévenir et à combattre toute forme de violence fondée sur le genre, seul moyen d'accélérer la réalisation de l'égalité réelle entre les sexes et de bâtir des sociétés pacifiques et inclusives où règne l'égalité des genres.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suisse.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) (*parle en anglais*) : Je fais les remarques ci-après au nom du Groupe des droits de l'homme et de la prévention des conflits, coprésidé par l'Allemagne et la Suisse, et de ses membres : Albanie, Australie, Belgique, Canada, Danemark, France, Gabon, Guatemala, Japon, Maurice, Mexique, République de Corée, Rwanda, Royaume-Uni, Sénégal, Sierra Leone, Suède et Uruguay.

Nous remercions la Norvège d'avoir organisé cet important débat et les intervenantes de leurs précieuses contributions. Nous félicitons la Norvège – ainsi que l'Albanie, le Niger et les Émirats arabes unis – pour leur engagement commun en faveur des femmes et de la paix et la sécurité, notamment pour leur politique de tolérance zéro à l'égard des représailles dirigées contre les intervenantes.

Le Groupe reconnaît la contribution essentielle et réelle des défenseuses des droits humains, des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et des défenseurs de l'égalité des genres à la défense et à la promotion de la paix et des droits de l'homme partout dans le monde. Ces personnes fournissent au système des Nations Unies en général, et au Conseil des droits de l'homme et au Conseil de sécurité en particulier, des informations cruciales pour des prises de décision éclairées. Les représailles à leur encontre sapent le travail du Conseil de sécurité et affaiblissent les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Nous condamnons fermement toutes les formes de menace, d'intimidation, de violence et de représailles contre tout représentant de la société civile, notamment lorsqu'il ou elle collabore avec l'Organisation des Nations Unies. Il est impératif de créer un environnement sûr et favorable – en ligne et hors ligne – pour que les femmes puissent diriger et contribuer à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, sans craindre aucune forme d'intimidation ou de violence.

Nous proposons les domaines d'action suivants.

Premièrement, nous demandons instamment à tous les États Membres de prévenir tout acte d'intimidation et de représailles, de garantir une protection adéquate contre de tels actes et de renforcer leur réponse s'ils venaient à se produire. Nous devons mettre en place des mesures préventives et de sensibilisation et garantir l'application du principe de responsabilité en menant des enquêtes robustes. Nous appelons à la pleine application de toutes les résolutions du Conseil de sécurité portant sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que de toutes les résolutions concernant les défenseurs des droits de l'homme et des résolutions qui abordent les problèmes de l'intimidation et des représailles dont font l'objet ceux qui coopèrent avec l'ONU. Nous encourageons le Secrétaire général à venir présenter à l'Assemblée générale, à compter de sa soixante-dix-septième session, son rapport annuel sur les représailles.

Deuxièmement, l'ensemble du système des Nations Unies se doit de prévenir et de combattre les cas présumés d'intimidation et de représailles contre les personnes qui fournissent des informations ou qui veulent coopérer avec lui, et il doit garantir que les responsables de tels actes seront amenés à en répondre. La coordination et la collaboration entre les différents organes et mécanismes sont cruciales. L'ONU, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les organes conventionnels, doit avoir des échanges réguliers et systématiques avec la société civile pour identifier les besoins spécifiques en matière de protection. Nous encourageons la Commission de consolidation de la paix à mettre à profit ses fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement pour renforcer les interventions et les mesures préventives à cet effet à l'échelle du système. Nous félicitons par ailleurs le Secrétaire général d'avoir placé les droits de la personne et l'égalité des genres au cœur de l'action de l'ONU, comme il l'a exprimé dernièrement dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982).

Troisièmement, le Groupe appelle le Conseil de sécurité à condamner publiquement l'intimidation, les menaces et les représailles contre les personnes qui coopèrent avec lui, en particulier les femmes. La société civile doit pouvoir faire son travail en toute indépendance et sans ingérence. Une prise de position ferme de la part du Conseil sur la nécessité de créer des environnements sûrs et porteurs enverra un message important, à savoir que les représailles sont inacceptables et ne sauraient être tolérées. Une position aussi claire contribuera également

à prévenir le phénomène croissant d'autocensure qu'on observe chez certains acteurs qui décident de ne pas coopérer avec l'ONU parce qu'ils ont peur.

Quatrièmement, le Groupe salue le travail qu'accomplit la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme en tant que point focal concernant les représailles au sein du système des Nations Unies, et il la soutiendra dans ce domaine. Les activités du point focal sont sous-financées, et nous prions tous les États Membres de les appuyer.

En tant que groupe interrégional d'États Membres, le Groupe est disposé à collaborer avec tous les États Membres, la société civile et l'ensemble du système des Nations Unies afin de protéger la contribution précieuse des femmes aux processus de paix et de sécurité et d'empêcher qu'elles ne deviennent la cible de toutes formes de violence et d'intimidation.

À titre national, je souhaite ajouter que la Suisse s'emploie à renforcer l'inclusion et la protection des femmes et de la société civile dans tous ses efforts de consolidation de la paix et toutes ses politiques liées aux droits de l'homme. En tant que Coprésidente du réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité pour cette année, la Suisse défendra la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix et de sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Kayinamura (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à vous souhaiter, Madame la Présidente, ainsi qu'à votre délégation et aux membres du Conseil de sécurité, une très bonne année 2022, que nous espérons meilleure que la précédente. Nous vous remercions également d'avoir organisé le présent débat, et nous remercions les intervenantes. Nous leurs sommes reconnaissants de leurs contributions à ce débat.

Les deux dernières décennies ont été marquées par l'instabilité, la violence, des conflits armés et des guerres qui continuent de toucher les femmes et les filles de manière disproportionnée. Qu'il s'agisse de violence, d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, les femmes portent en elles les traumatismes physiques et psychologiques pendant des années.

Comme cela a été dit dans cette salle, la résolution 1325 (2000) place les questions concernant les femmes au centre des efforts mondiaux de prévention des conflits dans le contexte de la paix et de la sécurité

internationales. Bien que nous ayons accompli des progrès considérables, le monde reste un endroit très dangereux pour les femmes et les filles qui se retrouvent prisonnières de conflits et de guerres interminables. Le Rwanda estime qu'il demeure nécessaire d'intensifier les efforts pour protéger les innombrables femmes qui continuent d'en subir les éternelles conséquences.

Nous estimons également que notre détermination collective à lutter contre ces problèmes doit être axée en priorité sur le respect des engagements et des cadres existants, et notamment sur la lutte contre les causes profondes des conflits afin d'éliminer les conditions propices à de tels crimes.

Je voudrais me faire l'écho de ce qu'ont dit la plupart des orateurs et oratrices qui m'ont précédé sur diverses questions et recommandations visant à renforcer la protection et la promotion des droits des femmes dans le monde entier.

Premièrement, en tant qu'États Membres de l'ONU, nous devons renouveler notre engagement à promouvoir et protéger les droits des femmes dans de nombreux aspects. Le thème du présent débat met en exergue des éléments vitaux qui font l'objet de débats ici au Conseil ou dans d'autres enceintes onusiennes. Néanmoins, les récents rapports du Secrétaire général sur la question suggèrent que, collectivement, nous ne réalisons pas les progrès escomptés. En tant qu'États Membres et chacun en fonction de nos contextes respectifs, nous devons renforcer nos politiques et notre cadre juridique concernant la protection des femmes sous tous ses aspects en traduisant nos engagements en mesures concrètes.

Nous avons un instrument directeur à notre disposition, à savoir la résolution 1325 (2000), dont un des piliers est la protection. La résolution 1325 (2000) aborde des questions clefs qui sont essentielles dans le contexte du présent débat : les effets disproportionnés des conflits violents et des guerres sur les femmes et les filles et le rôle crucial que les femmes doivent jouer – et jouent

déjà – dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Si les États Membres renforçaient leurs engagements en faveur de la mise en œuvre de cette résolution, les résultats seraient indubitablement positifs.

En tant qu'États Membres, il est primordial que nous nous employions à prévenir et combattre la violence fondée sur le genre en tant que menace pour la paix et la sécurité internationales. L'ONU et les États Membres doivent également s'appuyer sur les cadres de coopération régionale et internationale existants pour promouvoir la protection et les droits des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix, tout en encourageant les aspirations universelles à traduire les engagements et les recommandations en plans d'action à l'échelle locale, nationale et régionale.

Je voudrais conclure en soulignant de nouveau que la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix et de sécurité contribue à minimiser les risques de conflit et d'affrontements intercommunautaires. Elle renforce le sentiment de sécurité des populations locales, y compris les femmes et les enfants. En conséquence, la protection des femmes doit faire partie du processus inclusif d'élaboration d'un cadre politique ayant pour but de garantir l'égalité des droits et des chances.

Enfin, le Rwanda reste déterminé à mettre en œuvre son programme national ambitieux pour l'autonomisation des femmes et la prise en compte des questions de genre, que mon gouvernement a érigé en priorité absolue. Nous continuerons de collaborer de manière constructive avec la communauté internationale à cet égard.

La Présidente (parle en anglais) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices sur ma liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10.